

L'ÉVÉNEMENT

JOURNAL POPULAIRE.

Bureau - - - - - 30, rue la Fabrique

1 cent le numero

6 cents par semaine

Prix de l'Abonnement

Edition quotidienne, par an..... \$3.00

Edition hebdomadaire, par an..... 1.00

Invariablement payable d'avance.

On peut aussi s'abonner pour six mois et pour trois mois.

Tarif des Annonces

	Par ligne
Première insertion.....	\$0.10
Autres insertions, si publiés tous les jours	0.05
" trois fois par semaine	0.06
" deux fois.....	0.07
" une fois.....	0.08
Avis de Naissances, Mariages ou Décès	0.25

FEUILLETON DE L'ÉVÉNEMENT
DU 19 AVRIL 1883.

SIMONE ET MARIE

DEUXIEME PARTIE.

(SUITE)

"L'amie de sa mère la reçut avec des témoignages de sincère affection, la consola, l'encouragea et la fit entrer comme gouvernante dans une maison riche où elle vécut deux ans, tranquille sinon heureuse.

"Malheureusement la mort du chef de la famille amena de grands changements intérieurs.

"Ta mère dut quitter son emploi, mais une lettre de recommandation pressante lui procura l'accès d'une autre maison. La femme d'un grand seigneur russe se prit de sympathie pour elle et l'attacha à sa personne en qualité de femme de chambre lectrice.

"C'est là, près de cette noble et sainte protectrice, que commencèrent les malheurs de sa vie."

Maurice écoutait avec une fiévreuse attention.

Madame Rosier parut se recueillir de nouveau.

Son visage était devenu sombre; deux grosses larmes coulaient de ses yeux.

"Continuez, je vous en prie, bonne amie... dit le jeune homme. Vous ne sauriez croire à quel point votre récit m'intéresse.

Aimée Joubert essaya du revers de sa main ses yeux humides et reprit d'une voix mal affermie:

"Jusqu'à ce jour ta pauvre mère était restée pure, irréprochable, et Dieu sait que jamais nature de jeune fille ne fut plus honnête que la sienne..."

"N'ayant reçu que de sages conseils, n'ayant jamais eu que de bons exemples sous les yeux, c'est à peine si elle soupçonnait l'existence du mal, et toute souillure lui faisait horreur.

"Malheureusement, à l'époque précise où elle était admise dans la famille russe, un misérable, un infâme, un démon à face humaine entraînait comme valet de chambre de confiance chez le chef de cette famille, le comte Kourawiff."

En entendant prononcer ce nom, auquel il s'attendait si peu, Maurice tressaillit et son attention grandit encore.

Madame Rosier continua:

"Cet homme, d'apparence très séduisante, était protégé et recommandé par un autre grand seigneur russe, ami intime du comte.

"Ta mère, en le voyant pour la première fois, ne se doutait guère qu'il allait être son mauvais génie, la cause unique de tout ce qu'elle devait souffrir plus tard..."

"Le scélérat avait de puissantes raisons pour se faire une alliée dans la maison où le crime et le malheur entraient avec lui.

"Il sut jouer avec un tel accent de vérité la comédie de l'amour, il parla mariage d'une façon si persuasive, que ta mère se prit de passion pour lui, ne soupçonna pas un instant sa bonne foi, ne mit point en doute l'exécution de ses promesses, et dans son inexpérience de la vie, dans sa faiblesse de femme aimante, n'eut ni la force, ni peut-être même la pensée de la résistance..."

"Un enfant devait naître de cette union maudite.

"Cet enfant, c'est moi, n'est-ce pas? interrompit Maurice.

"C'est toi... répondit madame Rosier. Mais tu ne sais pas tout! Ecoute! écoute encore!!

"Quelque temps après le jour funeste où ta mère avait succombé, la comtesse Kourawiff fut trouvée morte dans son lit, frappée au cœur de deux coups de couteau.

"Le valet de chambre du comte avait assassiné la comtesse et il avait pris la fuite, mais en laissant derrière lui de faux indices qui devaient faire croire à la culpabilité de ta mère..."

"On arrêta la malheureuse femme... On la traîna en prison..."

Maurice frissonna de nouveau, Aimée Joubert était devenue d'une pâleur mortelle.

Son visage prenait une expression farouche.

Un feu sombre brillait dans ses yeux. Elle poursuivit fiévreusement, d'une voix rauque et saccadée:

"L'instruction suivit son cours..."

"Ta mère, en apparence, était traitée comme une misérable créature assimilée au bandit qui, après avoir commis le crime pour lequel son protecteur le soudoyait avait trouvé moyen de se soustraire à l'action de la justice.

"Le temps passe lentement..."

"Une semaine avant la séance de la cour d'assises où son sort allait se décider, où le véritable assassin allait être condamné à mort par contumace, ta mère mit au monde un enfant, un fils.

"Moi! s'écria Maurice pour la seconde fois. J'étais prédestiné!! ajouta-t-il avec amertume. J'avais reçu le baptême du sang! Comment s'appelait mon père, l'assassin?"

"Il se nommait Pierre Lartigues..."

"Et ma mère, qu'advint-il de ma mère?"

"Elle trouva moyen de prouver son innocence d'une manière lumineuse, indiscutable... Elle fut triomphalement acquittée..."

"Alors il n'y a pas une tache de sang sur son nom, la justice humaine ayant proclamé son innocence?"

"Pas une..."

"Une fois l'acquiescement prononcé, que fit ma mère?"

"Elle me jura de se venger de l'infâme qui non content de la tromper, avait failli l'envoyer à l'échafaud..."

"Se venger?... Comment? Par quels moyens? Que pouvait-elle?"

"Seule, elle ne pouvait rien, et pourtant elle voulait à tout prix retrouver le scélérat, le livrer aux représentants de la loi, faire tomber sa tête... Elle s'adressa au préfet de police..."

"Elle sollicita comme une faveur et elle obtint d'être affiliée à la brigade de sûreté... Pendant quinze ans elle en a fait partie..."

"Elle? ma mère?... murmura Maurice en cachant son visage dans ses mains.

Au bout de quelques secondes, il releva la tête.

"Après tout, qu'importe cela? fit-il. Ma mère est morte... On n'ira pas fouiller dans sa vie... Mon acte de naissance n'indique point, à coup sûr, que je suis venu au monde dans une prison... L'acte de décès de ma mère ne dit pas qu'elle ait fait partie de la police..."

"Ta mère n'est pas morte... répliqua brusquement madame Rosier.

Maurice se dressa comme un homme piqué par un serpent.

"Ma mère n'est pas morte... répéta-t-il d'une voix étranglée.

"Non... elle vit encore, et quoiqu'elle ait hérité des deux cent mille francs de cet oncle qui avait si durement refusé de lui venir en aide, elle s'est remise au service de la sûreté..."

Elle poursuit encore Pierre Lartigues, ton infâme père, qui doit être le complice de l'assassin du Père Lachaise et de la rue Montorgueil... Elle a fait le serment de les livrer tous deux à la guillotine qui les réclame!!

Un tremblement convulsif secouait les membres de Maurice.

Une sueur froide coulait sur son front.

Et maintenant, poursuivit madame Rosier, va demander la main de Marie Bressolles à son père... Quand il vaudra savoir qui tu es, tu lui répondras: Je suis le fils d'un nommé Pierre Lartigues, assassin, condamné à mort par contumace, et d'une certaine Aimée Joubert, acquittée en cour d'assises et devenue depuis son acquittement un numéro de la brigade de sûreté... Voilà ce que je suis, cher monsieur: La main de votre fille, s'il vous plaît!..."

LXXIII

"Ma mère!... ma mère!... s'écria Maurice, où est-elle? Je veux la voir... Je la verrai... Elle saura me venir en aide comme vous l'avez fait jusqu'à ce jour! Ecartez les obstacles... aplanir la route que j'ai résolu de suivre... Conduisez-moi près de ma mère!..."

Madame Rosier se laissa tomber à genoux et, tendant vers le jeune homme ses mains tremblantes, répondit:

"Ta mère, c'est moi... Ne l'as-tu pas déjà deviné en voyant combien je t'aimais!..."

Maurice, au lieu d'ouvrir ses bras et de presser sur sa poitrine Aimée Joubert, recula terrifié.

"Vous! balbutia-t-il. Vous, ma mère!! Et vous êtes de la police!..."

Et vous voulez envoyer à l'échafaud mon père et l'assassin du Père Lachaise que vous croyez son complice!..."

"Oui... moi... fit la malheureuse femme en sanglotant. Ne me maudis pas, mon enfant... ne me repousse pas. Je t'aime tant... Ta haine et ton mépris me tueraient..."

L'associé de Van Broecke et de l'abbé Méryss était comme pétrifié.

Pas un élan de son cœur ne le poussait désormais vers cette femme qui avait été pour lui si tendre, si dévouée, et qu'il appelait *bonne amie* avec une sorte d'affection quand il ignorait qu'elle fût sa mère.

La situation nouvelle qui lui était faite par sa naissance était l'unique objet de ses préoccupations.

Être le fils d'un assassin lui importait peu...

Ainsi que nous venons de le lui entendre dire, il avait reçu le baptême de sang...

N'était-il pas d'ailleurs assassin lui-même, et par conséquent digne de son père!..."

Peu lui importait que sa mère eût été trompée, flétrie, traînée sur la sellette infamante de la cour d'assises, et tout cela par le fait de son misérable père!

Peu lui importait enfin que son mariage avec Marie Bressolles devint impossible; il n'en trouverait pas moins quelque moyen pour supprimer la jeune fille...

Une chose unique dominant toutes les autres, lui causait une indicible épouvante, le terrifiait littéralement...

C'était de savoir sa mère affiliée à la police, sa mère le cherchant lui, l'assassin, pour le jeter à la guillotine.

Cette pensée le rendait fou.

"Un mot, un geste, une imprudence pouvaient me trahir... pensait-il, et j'aurais été livré par elle!..."

Peu à peu cependant le calme et rétabli dans son esprit; il se sentait rassuré par la réflexion.

"Elle m'aime, elle m'adore, je suis tout pour elle... se dit le misérable. Si je m'étais trahi, elle ne m'aurait pas livré... elle ne me livrerait jamais... je n'ai rien à craindre!..."

Un revirement soudain se fit en lui. Il redevenait le comédien de premier ordre qu'il était d'habitude; il prit les mains de madame Rosier, il la contraignit à se relever, il l'entoura de ses bras et, l'embrassant avec une tendresse hypocrite, il s'écria:

"Vous haïr et vous mépriser, ma mère, vous, sainte et chère martyre! Croyez-vous donc que ce soit possible et si vous le croyez quel monstre d'ingratitude voyez-vous donc en moi? Je vous aimais déjà sans savoir qui vous étiez, ne voyant en vous qu'une vivante incarnation du dévouement!..."

Aujourd'hui je sais tout ce que vous avez souffert, et mon attachement grandit de vos souffrances!..."

Je vous aime cent fois plus et je vous vénère autant que je vous aime!..."

Aimée Joubert pleurait en prenant dans ses mains la tête de son fils, et couvrait son front de baisers où elle mettait toute son âme.

"Ainsi, c'est bien vrai? murmura-t-elle. Tu me pardonnes ce que j'ai cru devoir faire!..."

(A suivre.)

SALLE VICTORIA.

Ce soir, Jeudi

DERNIERE SEANCE

A 8.15 heures P. M.

Sur le désir et sous le patronage de l'Évêque Anglican de Québec, de Son Honneur le Maire, du Révd J. Cook, F. W. Andrews, Ecr, C. R., l'Hon. P. Garneau, E. Beaudet, Ecr, l'Hon. George Irvine, Owen Murphy, Ecr, l'Hon. I. Thibaudeau, J. Langlois, Ecr, J. Greaves Clapham, Ecr, N. P., W. Marsden, Ecr, M. D., le Révd George Housman, le Révd. A. N. McQuarrie.

STUART CUMBERLAND, Ecr,

— LE CÉLÈBRE —

Clairvoyant Anglais

donnera au jour précité, une

REPRESENTATION

Véritablement Merveilleuse.

M. Stuart Cumberland expliquera ce soir ses tours merveilleux à l'auditoire et les fera aux yeux de tous.

Nouvelles manifestations de cabinet et dévouées aux spectateurs.

Ce soir est le dernier soir et sera le meilleur.

Matinée spéciale samedi prochain, à 3 heures, pour les dames et les enfants.

Sièges réservés, 75 cts. Non réservés, 50 cts.

Billets au magasin de musique de M. Lavigne.

12 avril 1883—71 C&E 108



VENTE PUBLIQUE

— DE —

Lots à Phosphates de Chaux.

Conformément à la section 158 de l'Acte Général des Mines de Québec, (43, 44 Vict. Chap. 12)

AVIS EST PAR LE PRESENT DONNÉ que LUNDI le Trente-unième jour de MAI prochain, l'on procédera à l'Hotel-de-Ville en la Cité de Hull, P. Q., à la vente par enchère, d'une étendue de terre d'environ 6,000 acres situées dans la région dite des Phosphates de chaux, comté d'Ottawa, et comprise dans les cantons suivants: TEMPLETON, WAKEFIELD, PORTLAND (Est et Ouest) et BOWMAN.

La vente commencera à ONZE HEURES PRÉCISÉES a.m.

La mise à prix sera de CINQ PIASTRES (\$5) par acre.

CONDITIONS DE LA VENTE.—L'acheteur devra payer comptant la somme due sur le ou les lots acquis; autrement ces lots seront immédiatement remis en vente.

L'acquéreur sera tenu de payer à qui de droit la valeur de toutes améliorations utiles existantes sur le terrain vendu.

Ces ventes seront aussi sujettes à toutes les dispositions contenues dans les règlements concernant les mines, maintenant en force en cette province.

Les lots pourront se procurer au Département des Terres de la Couronne à Québec, ou chez les agents locaux à Montréal, Hull et Thurso, P. Q., la liste des lots qui doivent être offerts en vente.

Département des Terres de la Couronne, Québec, 14 avril 1883.

W. W. LYNCH, Commissaire.

N. B.—D'après la loi, les journaux spécialement nommés à cet effet sont les seuls autorisés à publier cet avis.

16 avril 1883—11ps s—C&E 112

CAFE.

Désirez-vous avoir un bol de Café à bon marché et qui soit en même temps le meilleur, bien rendez-vous chez

S. PAXMAN, 154, rue St. Paul.

30 mars 1883.—1m.

SOCIETE DE Construction Permanente DE QUEBEC.

Un dividende de deux et demi par cent sur le fonds capital sera payable aux actionnaires de cette Société au Bureau de la dite société le premier mai prochain.

Le livre des transports d'actions sera fermé du vingt au trente Avril courant inclusivement.

Québec, 13 avril 1883.

ALPHONSE COTE.

Secrétaire-Trésorier.

16 avril 1883.

PIANOS.

Son Altesse Royale la Princesse Louise a bien voulu exprimer sa gracieuse approbation pour les bonnes qualités des Pianos de Knabb & Cie. Ces instruments de réputation prééminente sont en vente à Québec seulement chez Bernard & Allaire.

Aussi en Magasin les suivants: "Hickering", "Stevenson & Co", "Heitzman & Co", "Newcombe & Co", "Weber", "New-York", "McCammon", "G. M. Weber & Co", et "Kranich & Back".

BERNARD & ALLAIRE,

HARMONIUMS.

"W. Doherty, & Co", "Bell, Sons & Co", "Kilgour & Gage", "Dominion Organ Co".

Instruments pour orchestre et Fanfares, Orguinettes, Autophones, Accordéons, etc.

Riches tableaux à l'huile de différents grands par des artistes de réputation.

Seule agence pour le Canada, BERNARD & ALLAIRE,

Machines à Coudre.

La Machine à Coudre William Singer, tient le devant, conduit le monde, remporte les prix, couronne toute autre, est toujours en avant, fait le bonheur de la famille, fait son devoir et dure la vie. Essayez-la! Achetez-la!

Voyez à ce que vous l'avez chez, BERNARD & ALLAIRE, Editeurs de Musique.

6 Rue de la Fabrique, Québec.

6 fév. 1883.

A VENDRE.

PRI XDU GROS.

150 Ballots d'Etoupe américaine.

250 " " anglaise.

200 Quarts de goudron, 50 " " de Pin.

202 " Brai noir.

50 " " vert.

50 " Résine.

20 Tonneaux Papier Goudronné.

20 " " pour lambrissage.

Un engin à vapeur tout neuf et ayant un cylindre de 12 pouces de diamètre;

Pompe à vapeur à cylindre de 8 pouces, tubes de deux pouces de diamètre;

Une roue d'eau Laffell de 23 pouces;

2 Machines complètes pour la pulpe de bois;

Machine à broyer les os et autres matières fines;

Pompes Health & Sisco;

Pompe à pâte pour un moulin à papier;

Fuseaux, rouleaux, couteaux, à cylindres soupapes, etc, pour un moulin à guenilles;

4 échouirs à cylindre pour le papier;

Couteaux à échappement de Brown; coute à de 50 pouces de long;

Petite chaudière tubulaire de 10 pieds sur 3 pieds et demi;

Injecteur Giffard, No 3;

4 boîtes à paquets, pour cylindres;

Soupapes en cuivre, tubes, etc;

Grande vis en fer;

Un engin de six chevaux-vapeurs;

Un injecteur Giffard;

Soucoupes à huiler les soupapes, tubes, à vapeur;

Caissons [tanks] en fer;

S'adresser à J. W. REID, Rue St-Paul, Québec

12 mars 833—1m 11ps c & 2m C

AVIS PUBLIC.

Nous prenons la liberté d'annoncer au public et à nos nombreuses pratiques que nous avons transporté notre bureau d'affaires à notre ancien magasin, No 64 Rue du Palais, et que nous continuerons comme par le passé à garder un assortiment général de Vins et Liqueurs provenant des maisons les plus renommées d'Europe.

GINGRAS & LANGLOIS,

54, Rue du Palais.

7 avril 1883.—C & E.

FEUILLETON DE L'ÉVÉNEMENT.

LES MISÉRABLES DE LONDRES.

PROLOGUE.

LE PENDU

C'était vers la fin du mois de juin de l'année 1842.

Au premier étage de l'un des plus beaux hôtels du faubourg Saint-Germain, dans une chambre à coucher donnant sur un parc aux arbres séculaires, un jeune homme était assis auprès de la fenêtre ouverte.

Quatre heures venaient de sonner. La journée avait été belle; pas un nuage ne flottait dans le pur azur du ciel; le soleil tamisait ses rayons d'or à travers les branches touffues des marronniers, décrivait sur le sable blond des allées de gais et mobiles losanges, et un souffle de printemps passait dans l'air, parfumé de toutes les senteurs des corbeilles en fleurs.

Mais la femme restait insensible à toutes les caresses de la nature; un grand nombre de journaux anglais étaient épars autour d'elle, les uns jonchant le parquet, les autres encombrant les tables, et son regard parcourait avidement, l'un après l'autre, ces produits gigantesques de la typographie britannique, qui témoignent plus encore de l'orgueil que de la puissance de l'esprit anglais.

La jeune femme pouvait avoir vingt-cinq ans environ; elle était grande, d'une physionomie grave et triste, et l'on se sentait comme pénétré de respect à la vue de la pâleur qui couvrait son visage, et des longs habits de deuil dont elle était vêtue.

On comprenait instinctivement que dans son passé, il avait dû y avoir une grande douleur; que dans son cœur saignait encore une blessure que le temps n'avait pu fermer.

On l'appelait la duchesse de Fri-leuse.

Elle avait deux cent mille livres de rente, un hôtel à Paris, un château dans le Dauphiné. Elle était jeune, belle, entourée de toutes les séductions du luxe, enivrée de toutes les satisfactions de la vanité, et ceux qui la connaissaient savaient qu'elle était la plus malheureuse des femmes.

Il y avait plus d'une heure déjà que durait la lecture à laquelle elle se livrait avec tant d'attention, et elle ne paraissait en éprouver ni fatigue ni ennui. Elle avait presque épuisé la longue série des journaux étalés autour d'elle, et peut-être allait-elle suspendre cette distraction, qui ressemblait à un travail, quand tout à coup elle poussa un cri, relut deux fois les lignes qui venaient de frapper ses regards, et s'arrêtant, droite, pâle, éffarée, elle passa à plusieurs reprises ses mains sur son front glacé.

—Après-demain! après-demain! balbutia-t-elle avec une sorte d'épouvante. O mon Dieu! est-ce qu'il serait trop tard!

Elle courut à la cheminée et agita violemment un cordon de sonnette qui y était appendu.

Un valet se présenta aussitôt.

—Jean, dit la duchesse d'une voix que l'émotion étranglait, tu vas te rendre à l'instant même à la poste aux chevaux, et tu y commanderas une voiture qui devra venir me prendre ici avant deux heures.

—J'y vais, madame, répondit le valet en s'inclinant.

—Ce n'est pas tout, continua la duchesse en arrêtant du geste le valet prêt à se retirer: dès que tu auras réglé à la poste toutes les conditions de mon voyage, tu partiras toi-même pour Calais.

—Avant madame la duchesse?

—Il faut que tu me précèdes d'une heure au moins.

—Ce sera fait.

La duchesse était allée à un secrétaire qu'elle avait ouvert, et y prenant une poignée de billets de banque:

—Voilà une vingtaine de mille francs, dit-elle sur un ton qui devenait plus ferme; une fois à Calais, si tu n'y trouves pas un bâtiment prêt à partir pour Douvres, tu t'adresseras au premier patron de barque que l'on te désignera, et, à quelle heure que ce soit, quelque temps qu'il fasse, quelque prix qu'on te demande, tu traiteras de mon passage en Angleterre dès mon arrivée à Calais.

—Madame la duchesse part donc

pour Douvres? demanda le valet étonné.

—Je pars pour Londres.

—Et accompagnerai-je madame la duchesse?

—Louise et toi, vous me suivrez.

Jean s'inclina de nouveau:

—Sont-ce là tous les ordres que j'ai à exécuter? dit-il

—C'est tout!

—Alors, je puis me retirer?

—Oui... Paris à l'instant Va! et songe que de la diligence que tu vas faire dépend peut-être le bonheur de toute ma vie!

Jean partit, et la duchesse alla reprendre le journal dont la lecture l'avait si fort émue.

—C'est bien cela, dit-elle en parcourant de nouveau la feuille anglaise; c'est après demain, à Londres... Mon Dieu! faites que j'arrive encore à temps!

"Pendant quelques minutes elle resta absorbée dans les mille pensées qui se pressaient dans son cerveau; elle comprima de ses deux mains son cœur qui battait avec force, contint les sanglots qui l'étouffaient... puis, secouant bientôt cette émotion poignante qui menaçait de lui enlever toutes ses forces, reprenant énergiquement possession d'elle-même, elle se leva, et, avec une vivacité dans laquelle il y avait certainement un peu de fièvre, elle procéda aux préparatifs de son départ.

Préalablement, elle avait appelé sa femme de chambre à son aide, et, grâce à l'activité de cette dernière, tout était terminé, quand un roulement qui se fit entendre dans la cour de l'hôtel annonça que Jean avait accompli fidèlement les ordres qui lui avaient été donnés.

On vint avertir la duchesse que la chaise de poste l'attendait.

La femme de chambre prit alors une couverture de voyage, quelques menus objets de toilette, et, sur un signe de sa maîtresse, elle descendit avec elle, et toutes deux arrivèrent en même temps dans la cour.

Elles prirent place aussitôt dans la voiture, et le postillon, mis en belle humeur par un généreux pourboire que la duchesse lui avait fait remettre, fouetta immédiatement ses chevaux, qui partirent au galop.

Le premier relais fut atteint avec une rapidité inouïe et sans précédents dans les annales de la poste aux chevaux.

Jamais, de mémoire de postillon, trajet n'avait été franchi en un si court espace de temps.

Le reste de la route s'effectua dans les mêmes conditions.

A chaque relais, les postillons, édifiés par leur confrère sur les largesses des deux voyageuses, faisaient merveille et se piquaient d'honneur.

On arriva à Calais quatre heures au moins avant le délai ordinaire!

C'était le matin... le jour commençait à poindre, et lorsque la voiture s'arrêta à la poste et que la duchesse, qui n'avait pas dormi de toute la nuit, avança la tête hors de la portière, elle aperçut Jean qui attendait, debout et découvert.

A cette vue, une immense satisfaction emplit le cœur de la malheureuse femme, et elle serra avec effusion le main du fidèle serviteur.

—Eh bien! demanda-t-elle vivement.

—Tout est prêt, répondit Jean, visiblement ému de ce témoignage spontané.

—Et le bateau?

—Il attend Madame la duchesse.

—Quand partons nous donc?

—À l'instant même si madame la duchesse le désire.

Un regard d'une indicible expression paya Jean de son dévouement, et sans prendre ni repos ni nourriture, la duchesse se dirigea immédiatement vers le port.

Louise essaya bien de lui adresser quelques observations sur l'imprudence d'une pareille précipitation; elle l'engagea, avec les plus pressantes sollicitations et les plus touchantes paroles, à prendre un peu de repos avant de se remettre en route; mais la duchesse repoussa obstinément toute proposition qui devait avoir effet de retarder son départ, et elle pressa le pas pour atteindre plus tôt le paquebot qui devait la transporter en Angleterre.

—Non! non! dit-elle avec une sombre énergie, je n'ai pas un instant à perdre, Louise; il faut que j'arrive aujourd'hui même à Londres, demain il serait trop tard; comprends-tu? demain il serait mort... et alors!... alors!...

Un sanglot l'empêcha d'achever la phrase commencée, et quelques larmes roulèrent le long de ses joues, que la douleur et l'insomnie avaient pâlies.

(A suivre.)

Encan de Meubles de Ménage Gravures, etc, etc, Par OCT. LEMIEUX & Cie., Jeudi, le 19 Avril.

A la résidence privée, No 82, Grande Allée, près le Parlement.

Nous avons reçu instruction de vendre à l'encan, jeudi le 19 avril, à la résidence privée No 82, Grande Allée, près des bâtisses du parlement tout l'ameublement de cette résidence consistant en ameublement de salon, ameublement de parloir, ameublement de salle à dîner, de chambre à coucher, verrerie, vaisselle magnifique, croquis, aléographe, peinture couleur à l'eau, ornements tables de passage, papiers et une grande quantité d'autres effets.

Le tout sera visible le matin avant la vente.

La vente commencera à 2 heures précises.

OCT. LEMIEUX & Cie., Encanteurs.

17 avril 1883.—E & C.

P. PAGEAU, ÉBÉNISTE, Coled 'Abraham, (PETIT ESCALIER.)

S'engage sous de bonnes conditions à déménager les meubles, etc., etc., des personnes qui voudront les transporter en d'autres lieux. Aussi qu'il posera les tapis papiers etc, etc. Le tout à un PRIX RÉDUIT.

Sous Pressé.

SOUVENIR DU JEUNE AGE. PRIX..... 10 cts.

Cette Romance a été chantée par Madame ALBANI à Montréal.

BERNARD & ALLAIRE, 6, Rue La Fabrique. 18 avril 1883.—C & C.

CANADA. PROVINCE DE QUÉBEC, Cour Supérieure. District de Rimouski. No 1258. Devant le Procureur de cette Cour, le 14 d'avril 1883.

James Baxter, de la cité de Montréal, commerçant et courtier, Demandeur,

vs John Chouinard, ci-devant de la paroisse de Saint-Germain de Rimouski, dans le comté de Rimouski, cultivateur maintenant absent de la Province de Québec, ci-devant Province du Bas-Canada et résident dans un des États-Unis de l'Amérique. Défendeur.

Il est ordonné sur Requête du Demandeur par Andrews Caron, Andrews Pentland, ses Avocats et Procureurs, en autant qu'il appert du rapport de l'huissier Octave Theriault, annexé au bref de sommation émané en cette cause que le Défendeur n'a pu être assigné ni trouvé en ce District, non plus que dans cette province, mais qu'il a des biens dans ce District, qu'il soit (le défendeur) par deux avertissements en langue française et anglaise à être insérés dans l'Événement et le Morning Chronicle, papiers-nouvelles publiés en la cité de Québec, notifié de comparaitre devant cette Cour et de répondre à la demande du Demandeur sous deux mois de la dernière insertion du dit avertissement, et sur le défaut du Défendeur de comparaitre et de répondre à telle demande dans le délai susdit, il soit permis au Demandeur de procéder à Jugement comme dans une cause par défaut.

A. P. LÉTENDRE, P. C. S. 18 avril 1883.—2f.

1883 — PRINTEMPS — 1883.

MODES NOUVEL, NOUVEAUX PATRONS

COULOMBE & GODBOUT, TAILLEURS.

Coin des Rues Des Fossés et de la Chapelle, St-Roch,

Ont le plaisir d'annoncer à leur nombreux clients et au public en général, qu'ayant fait des réparations considérables à leur établissement, ils peuvent maintenant assurer une entière satisfaction sous tous les rapports: pour la coupe, l'élégance et le bon goût dans le choix des dernières modes. L'un des associés de cet établissement de retour récemment de New-York, où il a été se perfectionner dans les meilleurs ateliers de tailleur, a fait choix des derniers patrons pour les habits de printemps et d'été.

Les sous-signés remercient le public de l'encouragement reçu jusqu'à ce jour et espèrent être favorisés du même patronage dans l'avenir.

Une visite est respectueusement sollicitée. COULOMBE & GODBOUT, 14 avril 1883.—15f.

SALLE DE MUSIQUE.

J. B. SPARROW, Gérant.

DEUX SOIRÉES SEULMENT.

JEUDI et VENDREDI.

Les 19 et 20 Avril

A Hearty Laugh saves a Doctor's Bi.

Engagement de l'éminent comédien de caractère,

Charles Fostelle,

Aidé par sa compagnie de Comédiens, dans sa grande comédie yankee, une vraie peinture de la vie de la Nouvelle-Angleterre, intitulée

MRS. PARTINGTON,

Jouée pendant trois semaines à Boston, six semaines dans la cité de New-York, pendant 600 soirées dans les principales villes, et reconnue comme la pièce la plus désopilante qui ait jamais été écrite. Dans cette comédie Fostelle chante ses célèbres chansons et exécute ses danses et ses portraits de caractère. \$50 de récompense si vous ne riez pas à gorge déployée!

Prix d'admission: Sièges réservés 75 cts. Galerie 55 cts. Parterre 25 cts.

En vente à l'avance chez le Capt Holiwell. 14 avril 1883.

TERRAIN A VENDRE, RUE ST-JEAN.

UN MAGNIFIQUE TERRAIN, situé du côté sud de la rue St Jean, près de l'église St-Jean-Baptiste.

Il y a place pour la construction d'un pâté de deux maisons.

S'adresser au No 272, Rue St-Jean, Bureau de Poste, Ou au Courrier. 16 avril 1883.—6f-C & E.

EXAMENS DU SERVICE CIVIL.

Les prochains examens pour admission au service civil commenceront aux endroits nommés dans l'acte concernant le service civil excepté à Victoria, C. B., MARDI le 12 juin à 9-30 heures A. M., et à Victoria C. B., MARDI, le 26 juin, à la même heure. Les demandes devront être envoyées au secrétaire du bureau des examinateurs du service civil avant le 15 mai.

Les candidats qui ont passé les examens préliminaires en novembre dernier, ne seront pas tenus d'en passer encore, et les candidats qui ont passé les examens de suffisance peuvent en passer sur des sujets incultes sans se présenter de nouveau aux examens de suffisance.

Il ne sera pas requis de nouveaux certificats d'âge, de santé et de bonne conduite des candidats compris dans les deux dernières classes, mais il devra être payé un honoraire de \$200, et le secrétaire devra être informé de leur intention de se présenter.

P. LESUEUR, Secrétaire du bureau des examinateurs. 16 avril 1883.—3f.

BIOGRAPHIE D

L'ALPH

PAR N. L. L. En vente chez M. A. LAVIGNE, 50, Rue de La Fabrique. AU \$5, par la poste de ALBANI à 20 cts, 30

A. LAVIGNE, 50, Rue de La Fabrique.



LE REMÈDE LE PLUS EFFICACE qui ait jamais été découvert, puisque ses effets sont certains et qu'il ne cause pas d'ampoules.

Il a aussi été employé dans des milliers de cas sur la chair humaine, avec un succès toujours si merveilleux, que nous sommes certain qu'il est le meilleur liniment découvert jusqu'à ce jour. Prix \$1 la bouteille ou six bouteilles pour \$5. Tous les pharmaciens l'ont en mains, ou bien il sera encore envoyé à n'importe quelle adresse sur réception du prix par les propriétaires Dr B. J. KENDALL & Co., Newburgh, N. Y.

En vente chez tous les pharmaciens. Lyman, Fils & Co., Montréal, P. Q., Agents généraux. 14 avril 1883.—14 f.

CHAPEAUX chez L. P. BILODEAU. Coin de la rue la Couronne, près du Marché Jacques-Cartier. ST-ROCH, QUÉBEC. 59 DOTAINES de CHAPEAUX pour Messieurs (garantis sans dommage) valant 90 cts POUR 50 cts. 97 PIÈCES DE TWEEDS pure laine (garantie sans dommage) valant 85 cts POUR 50 cts. 100 PIÈCES SERGE NOIRE pure laine achetées à l'encan valant \$1.75 la verge POUR \$1.00 seulement!

AVIS.

Au No 228, Rue et Faubourg St-Jean, Québec.

M. A. J. CARON, Fabricant et Marchand de Chaussures

En remerciant mes nombreux clients et le public en général, je sollicite de nouveau leur patronage, car je désire les informer que mon assortiment de chaussures du Printemps est au grand complet et des mieux montés et choisis qu'on puisse voir au Canada, et cela à des prix qui défient la concurrence. Car j'ai en magasin un immense assortiment de chaussures de tout genre, fait à la main, pour dames, messieurs et enfants. Le stock le plus considérable de ces marchandises est au No 228, Rue St-Jean, chez A. J. Caron. Les acheteurs sont priés de venir voir avant d'acheter ailleurs. Car mes prix sont très réduits, et toute commande ne laissera rien à désirer tant sous le rapport de la qualité des matériaux que pour le fini du ouvrage.

A. J. CARON, Marchand et Fabricant de Chaussures, 228, rue et Faubourg St-Jean, Québec. 12 avril 1883.—4f.

Aux Entrepreneurs. BOIS DE SCIAGE A VENDRE.

J. A. ROBITAILLE & FILS, Sainte-Flore,

Désirent informer leurs amis et le public généralement que leur nouveau moulin à scie sera en réparation sous peu de jours et qu'ils sont prêts à fournir immédiatement tout les bois de charpente, billots de première qualité, en Merisier, Bois Blanc, Frêne, Pin, Épinette, Sapin Cèdre, etc, etc, aux meilleures conditions possibles.

Ce moulin est situé à quarante arpents seulement de la station des Piles, ce qui est un grand avantage pour les personnes de cette ville qui auraient besoin de bois de quelque qualité que ce soit.

Les entrepreneurs, ouvriers, constructeurs et autres, trouvent en s'adressant à MM. Robitaille, tous ce dont ils auront besoin, d'après les devis qui auront été fournis. Le bois sera préparé en la longueur, grosseur et qualité désirées.

Du moment qu'un ordre et devis auront été reçus, on s'empresse de faire connaître le montant de la commande, et sur commande on exécutera avec promptitude et fidélité les ordres reçus.

On pourra adresser les ordres à J. A. ROBITAILLE & FILS, Sainte-Flore. 2 avril 1883.—1m.

A VENDRE A LA Librairie A. G. Caron

Nos. 6 et 8, rue St. Jean, H.-V., (Presqu'en face de la Banque d'Épargne.)

- La clef des songes..... \$ 20
Manuel de tours de physique..... 0 20
Manuel de Calculs..... 0 20
Le parfait secrétaire moderne..... 0 20
Le secrétaire des amants..... 0 20
Histoire de cartouche, Maudrin etc..... 0 20
Recueil de lettres et compliments..... 0 20
Histoire de Geneviève de Brabant..... 0 20
Les infertunes de Camille..... 0 20
Nouveau langage des fleurs et des fruits..... 0 20
Nouvelle Académie des jeux..... 0 20
Tronte ans de la vie d'un joueur..... 0 20
Estelle et Nemorin..... 0 20
Histoire des voleurs et brigands célèbres..... 0 20
Rome et Juliette, ou les amants malheureux..... 0 20
Paul et Virginie..... 0 25
Lettre et sœurs d'Émilie et Abélard..... 0 25
Nouveau jardin d'amour..... 0 20
L'Économiseur de bonne société..... 0 20
Marie, 3 volumes..... 0 20
La grande cartomanie..... 0 20
Le grand oracle des dames..... 0 20
Le livre des oracles..... 0 30
14 avril 1881.

**CATASTROPHE A MARNAVAL.
TERRIBLE EXPLOSION
96 VICTIMES.**

Nous avons annoncé hier, dit le *Moniteur Universel*, du 3 avril, la terrible catastrophe qui vient de se produire dans un atelier des forges du Marnaval. Un journal de la Marne nous apporte des détails navrants sur cet événement :

Les forges de Marnaval.

Marnaval est un groupement de forges à trois kilomètres de Saint-Dizier. On les nomme "les forges de Champagne" et elles occupent de douze à quinze cents ouvriers, dont la plupart habitent, avec leurs familles, une sorte de cité ouvrière qui longe un des côtés de la route, en face; les autres ont leur demeure à Saint-Dizier. Comment vous dépeindre l'affolement de ces pauvres ménages des faubourgs aux premiers mots de la terrible nouvelle? Comme je parlais, trois femmes couraient encore plus vite que moi; l'une, questionnée par les deux autres, ne s'arrêtait que pour respirer et leur répondre: "Je vous dis que je ne sais pas, je ne peux pas me rappeler, mais j'ai idée qu'il est de jour." (Elle parlait de son mari). Une voiture me rattrape, une tapissière de l'hôtel du Soleil-d'Or, venue pour ramener des blessés. Dedans, le conducteur et un ouvrier. Sans rien demander, sans que la voiture s'arrête, j'y prends place. L'ouvrier, qui avait travaillé aux forges tous ces derniers temps, parlait, anxieux de connaître ceux de ses camarades qui avaient été victimes et ceux qui ne l'étaient point. Hélas! à plusieurs de ses interrogations il est répondu: "Mort!" Deux fois de suite la même réponse. A deux femmes qui couraient et pleuraient: "Notre homme?—Mort!" Nous faisons monter les malheureuses auprès de nous. Elles s'affaissaient sur le plancher de la voiture. Nous rencontrons un premier charriot: trois blessés avec des femmes. Deux ont toute la tête et le haut du corps enveloppés de linge. Leurs femmes les soutenaient et pleuraient. Un deuxième charriot: deux tués et trois femmes en sanglots. Un troisième: quatre blessés. Un quatrième: un adolescent qu'on nous dit abîmé et que personne n'entoure. Un cinquième: quatre blessés. Et combien à ton dû on transporter dans la cité ouvrière de Marnaval! A moins que tous n'aient été dirigés sur l'hospice de Saint-Dizier!

Sur le lieu du sinistre.

Nous arrivons. Une cohue de monde. Surtout et tout contre les grilles, de pauvres femmes du peuple. Des mères, des épouses, des sœurs d'ouvriers... C'est navrant de les voir, le haut du corps tendu, la bouche et les yeux béants, sur la grande cour où circulent les brancards. Il avait fallu faire fermer les grandes grilles, autant pour prévenir l'envahissement de la foule que pour pouvoir donner le plus vivement et avec le plus d'ordre possible les premiers soins aux blessés et les mettre en état d'être transportés aux infirmeries de la ville. On charge les derniers mutilés. La malheureuse femme du plus abîmé est présente. Deux autres pauvres ouvriers la tiennent à bras-le-corps pour l'empêcher d'avancer. —Non, laissez le partir répèreront-elles, ne lui criez rien surtout. Quand il sera arrivé, tu pourras le voir. On dit que le pauvre homme "n'est plus que de la chippie." Je vais voir les morts. Ils sont là quinze, des jeunes gens, pour la plupart, et c'est un spectacle horrible... J'aurai longtemps le terrible tableau dans l'imagination, et c'est une affreuse vision... Ils sont dans les bureaux du directeur, couchés sur le parquet, sous des draps ensanglantés. Il y en a six dans une chambre et neuf dans l'autre. Toutes les faces, toutes les poitrines sont affreusement noires de fumée et de charbon. Tout l'air sent le grillé. Les traits ne sont plus reconnaissables. La mutilation des corps serait chose trop horrible à dépeindre.

Le Chef Paddleur Foucault.

Ainsi que nous le disions hier, Paul Foucault, qui travaillait à l'un des fours attachant à la chaudière, n'a reçu aucune blessure, à l'exception de deux petites brûlures, l'une au poignet gauche, l'autre au cou, encore du côté gauche. Il ne peut expliquer comment il s'est trouvé, après la catastrophe, sur le bord de la Marne. Son aide et le

toqueur occupés avec lui ont été tués. Ce dernier relevé quelques instants après, tenait encore la barre de fer à la main. Il avait le crâne ouvert et la cervelle s'était répandue au milieu d'une mare de sang. Ses deux fils, l'un âgé de vingt-quatre ans et l'autre de dix-huit, ont été également tués.

Le nombre des victimes.

Le nombre des victimes est malheureusement plus considérable qu'on ne le croyait. Les dépêches d'hier accusaient soixante-trois morts blessés, celles qui nous parviennent aujourd'hui de Saint-Dizier disent qu'il faut en compter quatre-vingt-seize. Il y a actuellement trente et un morts et soixante-cinq blessés. Cette nuit, cinq victimes ont succombé, et malheureusement il faut s'attendre à d'autres décès. Parmi les blessés quarante-six sont soignés chez eux; les autres sont à l'hôpital de Saint-Dizier.

Les membres du tribunal de première instance de Vassy se sont transportés sur les lieux de la catastrophe; ils ont ouvert une enquête sur les causes de l'explosion; mais jusqu'à présent, on en est réduit aux conjectures.

La chaudière avait été visitée lundi dernier.

La terrible explosion de chaudière arrivée à Marnaval et qui a fait tant de victimes nous remet en mémoire les très remarquables travaux de M. le capitaine de vaisseau Trèves sur les causes trop fréquentes de ces redoutables catastrophes. Les études persévérantes auxquelles s'est livré M. le capitaine Trèves lui ont fait constater que c'est, dans bien des cas, au moment de la remise en marche des machines, comme cela semble avoir eu lieu à Marnaval, que se produisent les explosions.

Nous apprenons que le mémoire très étendu de M. le capitaine Trèves sera présenté à l'Académie des sciences dans la séance du lundi prochain. C'est une question du plus haut intérêt, on le voit, et nous espérons que le procédé si simple et si pratique de M. le capitaine Trèves ne tardera pas à recevoir les applications dont la nouvelle catastrophe démontre l'urgence.

Dès que le travail de M. le capitaine Trèves aura été lu à l'Académie, nous ne négligerons pas de le mettre sous les yeux de nos lecteurs.

L'Hotel-de-Ville de Paris.

Bien que les travaux d'installation de l'Hotel-de-Ville soient poursuivis sans relâche, ce ne sera pas encore le 14 juillet prochain que la préfecture de la Seine évacuera d'une façon complète le pavillon de Flore et les Tuileries. Les grands appartements ne sont même pas commencés et l'on ne connaît point, actuellement, les projets d'ornementation des salons ni de décoration des salles de fêtes. Les devis estiment à près de deux millions la partie artistique qui reste à faire dans l'intérieur du monument.

La salle Saint-Jean, dans laquelle s'effectuèrent, comme autrefois, les tirages au sort et les tirages d'obligations de la ville de Paris n'est pas près d'être achevée. On vient seulement d'y commencer les dallages en marbre. MM. Gauthier et Gauthier travaillent aux caratides qui doivent orner cette magnifique salle.

La grande salle des fêtes, qui est absolument nue, sert actuellement d'atelier à cinquante sculpteurs occupés à tailler les ornements des tribunes de la nouvelle salle du conseil municipal. Par contre, l'extérieur du monument est presque terminé. Trois statues, qui n'ont pas encore été livrées par les artistes, doivent être mises dans leurs niches prochainement.

Sur la façade de la place Lobau, on termine les mosaïques de l'atlantique; c'est le seul travail qui reste à faire de ce côté. Aujourd'hui, on procède à l'élévation de l'échafaudage du cadran de l'horloge, du campanile, et dans quelques jours on commencera le placement des grilles extérieures, et l'on s'occupera de la pose des dix-huit portes en bronze du monument.

Un commissaire de police

La femme Eugénie T..., cuisinière, avait été amenée au bureau de M. Collas, commissaire de police du quartier Saint-Vincent-de-Paul, à

Paris, à la suite d'un vol de linge commis dans le faubourg Saint-Denis. L'inculpée parvint à s'échapper pendant qu'on commençait la procédure. Un soir, vers six heures et demie, M. Collas se transportait dans le quartier Clignancourt, et, arrivé près du domicile d'Eugénie T..., commandait à deux gardiens de la paix de venir l'assister.

Le commissaire de police tombait mal.

Un des agents, le nommé B..., refusa d'obéir, et bien plus, mis son chef en état d'arrestation.

—C'est vous, lui dit-il, qui allez venir avec moi.

M. Collas lui fit voir son écharpe. Cet insigne n'était pas pour l'agent une preuve suffisante. Tout le monde pouvait en montrer autant. Puis, en présence d'une foule assez nombreuse, le magistrat fut entraîné chez M. Denis, son collègue.

Là l'imbroglie fut dénoué. L'argent était dans un état d'ivresse manifeste.

Atelier de peinture.

Nous avons occasion il y a quelques semaines de visiter l'atelier de peinture de MM. Gauthier & frères, au poste de l'ancien cimetière.

L'apparence extérieure de la bâtisse occupée par MM. Gauthier, les splendides vitrines de 7 sur 10 pieds d'une seule pièce de verre, installées avec ce qu'il y a de plus riche en tapisseries, pinceaux et peintures, avaient un peu piqué notre curiosité. Nous nous disions que cet atelier devait être un modèle dans le genre et nous étions heureux de le visiter.

La réputation d'habileté, d'ordre et de bon goût de MM. Gauthier nous était connue à l'avance. Le public sait tout aussi bien que nous à quoi s'en tenir sur leur compte.

MM. Gauthier tiennent au No 290 de la rue St-Joseph, le plus vaste atelier de peinture que nous avons à Québec.

La première bâtisse de 32 pieds sur 36 pieds à 2 étages, toit français, est occupée comme magasin et comme logement privé. A cette première bâtisse est attachée la boutique de peinture proprement dite, mesurant 86 pieds de longueur et se rendant jusque sur la rue St-François en arrière du magasin.

Disons un mot de ce que nous avons vu chez MM. Gauthier. Et d'abord, tapisseries de tous genres pour tous les goûts et surtout pour toutes les bourses à partir de 4 cts la pièce jusqu'à \$300; ensuite peintures de toutes espèces logées dans des vases aux formes les plus variées avec des poids à partir de 125 jusqu'à 700 livres; vernis des meilleures qualités, pinceaux et tout en un mot ce dont on peut avoir besoin en matière de peinture.

Nous avons vu chez MM. Gauthier un quart de vernis qui doit être le doyen de son espèce. C'est un vieillard dans le genre. Il compte 14 ans d'âge. Il était beau lorsqu'il sortit de chez son fabricant; il est précieux et rare maintenant. Enfin nous avons vu des montures pour cadres de toutes les dimensions et de tous les patrons.

Voilà ce qu'est l'atelier de MM. Gauthier. Il ne nous reste plus qu'une chose à faire. C'est de prier le public de faire comme nous et il s'assurera par lui-même que nous sommes restés bien-audessous de la vérité en parlant de MM. Gauthier. Nous n'avons fait que glaner, au public de faire plus que nous.

JUSTEMENT REÇU,

— CHEZ —

M. F. GIGUERE,

MARCHAND DE NOUVEAUTÉS.

Coin des rues Claire-Fontaine et St-Jean

Un lot de TWEEDS, depuis 35 cents la verge, en montent.

EN VENTE aussi au même établissement, un assortiment de TAPIS, PRE-LABTS, etc., depuis 10 cents la verge en montent.

Quantité de CHAPEAUX de FEUTRE depuis 50 cents et au delà.

A part cela, grande variété de NOUVEAUTÉS de toutes ESPÈCES, en vente à des Prix qui défient toute compétition.

QUE L'ON AILLE CHEZ

F. GIGUERE,

MARCHAND.

Coin des Rues Claire-Fontaine et St-Jean. 16 avril 1883.—16f.

A LOUER.

Une boutique de forge et un logement vis-à-vis la Halle Champlain, dans le cul-de-sac. Bon poste. Conditions faciles. S'adresser à FRS GOURDEAU, Bureau de la Commission du Havre. 18 avril 1883.—6f.

DEMANDE.

On demande un apprenti et un compagnon charron. S'adresser à VICTOR PARENT, Charron. 293 rue St-Velien, St-Sauveur 18 avril, 1883.—3f.

A LOUER.

Un magnifique magasin avec dépendances complètes, cave et hangar, à l'Islet près de l'église; poste très avantageux. S'adresser à Dame Vve JOSEPH FAFARD. février 1883.—2mlf.

DEMANDE.

On demande un bon tailleur et un commis ayant de l'expérience dans le commerce de marchandises sèches. S'adresser à A. P. CARON, Marchand, rue Notre-Dame, B. Ville.

Fonds de Banqueroute

DE QUINCAILLERIES DE

V. BELANGER & Cie

51, RUE LA FABRIQUE, Haute-Ville.

Les soussignés ayant acheté ce grand fonds de Banqueroute désirent réduire le stock avant de démembrer à St-Roch.

Tous les effets sont réduits pour assurer une vente prompte. Ils invitent donc tous ceux qui ont besoin d'effets dans cette ligne à profiter de l'occasion et leur faire une visite sans retard.

Le fonds consiste en poêles de tout genre, ustensiles de cuisine, feronnies, argenteries et tout ce qui concerne cette branche de commerce.

L. N. BERTRAND & FRER

16 fév. 1883.—1an.

IMPORTANT A SAVOIR

Le soussigné a l'honneur d'informer ses amis et le public en général qu'il a transporté SON MAGASIN ET SON ATELIER DE MEUBLES du No 48, rue St-Joseph au No 72, RUE ST-JOSEPH,

(Ancienne propriété de M. Marcotte fondéur.)

Il profite de cette circonstance pour annoncer qu'il a toujours en magasin un assortiment considérable de meubles de première qualité, tels que Sets de salon en noyer noir, convertis en crin et en brocatelle de soie, Sets de chambre à coucher en frêne, noyer noir, etc., etc.

Aussi: paillassons à ressorts, matelots en crin et en laine, et une grande variété de chaises en canne, trottée et en bois.

Le tout vendu à des prix qui défient toute compétition.

NAP. ARSENAULT,

No 72, Rue St-Joseph.

Toute personne ayant des meubles à vendre, feront bien de s'adresser au No 72, rue St-Joseph. On pourra le plus haut prix. 17 mars 1883.—2m.

COIN DES RUES

St-Joseph et de la Chapelle.

Chez J. E. Latulippe

Pour Draps, Casimirs et Tweeds.

CHEZ J. E. LATULIPPE,

Pour de Belles Etodes à Robes.

CHEZ J. E. LATULIPPE,

Pour tous les effets de la première Communion.

CHEZ J. E. LATULIPPE,

Pour Cotons, Skirtings, etc., etc.

CHEZ J. E. LATULIPPE,

Pour tous les genres de Marchandises Sèches à Bas Prix.

CHEZ J. E. LATULIPPE,

Pour Dentelles, Mousselines, Rubans, Fleurs, Chapeaux, etc.

CHEZ J. E. LATULIPPE,

ALLEZ TOUT DROIT

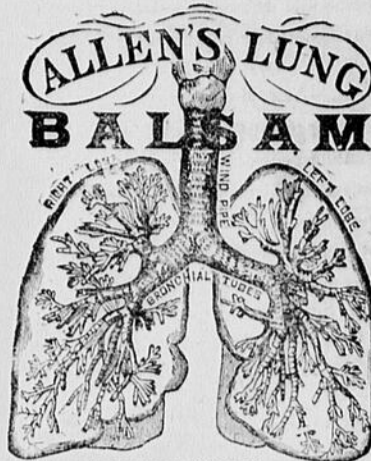
CHEZ J. E. LATULIPPE,

Où vous serez bien servi à des Prix Très-Réduits.

N'oubliez pas que c'est au Magasin, coin des Rues St-Joseph et de la Chapelle.

Chez J. E. Latulippe.

14 avril 1883.—3m.



Celle gravure représente les pommons dans un état sain

PARFAITEMENT PUR.

Sans danger pour les personnes les plus délicates.

DANS LES CAS DE CONSOMPTION

Ce baume est tellement comme un spécifique que 95 pour cent des malades sont guéris d'une manière permanente, quand les directions sont strictement observées.

Il n'y a aucune composition chimique ni ingrédients nuisibles aux jeunes ou aux vieux.

Comme expectorant, il n'a pas d'égal. Il ne contient d'opium d'aucune sorte.

EN VENTE CHEZ TOUS LES DROGUISTES.

Perry Davis et Fils et Lawrence,

SEULS AGENTS.

MONTREAL.

Pain Killer de Perry Davi.

Cette médecine célèbre est recommandée par les médecins, les ministres, les missionnaires et directeurs de manufactures, d'usines, de plantations, et dans les hôpitaux—en un mot par tous ceux qui en ont fait l'essai.

Administrée à l'intérieur, il guérit Dysenterie, Choléra, Diarrhée, Crampes, Douleurs d'estomac, maladie des rognons, coliques des peintres, maladie du foie, dyspepsie ou indigestion, refroidissement, maux de gorge, toux, etc., etc.

Administrée à l'extérieur, il guérit ulcères, panaris, contusions, coupures, brûlures, teigne, plaies, foulures, tumeurs, mal de dents, douleurs au visage, névralgie, rhumatisme, gergures, engelures aux pieds, etc.

Le PAIN-KILLER est en vente chez tous les détaillants de médicaments de l'univers. Prix 20 cts, 25 cts et 50 cts la fiole. Québec, 30 décembre 1882.

DEMANDE.

UN ÉTUDIANT EN PHARMACIE.

— S'adresser chez —

MM. le Dr MORIN & CIE.

No. 314, Rue et Faubourg St-Jean.

14 avril 1881—O. C & E

EMPLOI DEMANDE.

Un jeune homme ayant passé plusieurs années à Paris, connaissant la fabrication française et anglaise, parlant les deux langues, demande une situation dans une maison de commission ou de gros. Accepterait une gérance à Québec et ferait les voyages. Références. Adressez: H. D., à ce bureau. 6 avril 1883— 105

PRINTEMPS, 1883.

Nous recevons cette semaine notre première consignment de

Marchandises Nouvelles

Consistant en 49 ballots et caisses de nouveautés pour cette saison, de cette variété nous mentionnons particulièrement; Manteaux, Gilets,

Drap pour Manteaux et Gilets,

Soies, Velours, Ottoman Broché,

Etouffes à robes, une grande variété,

Batisses fleuries et satinés,

Boutons et autres garnitures,

Plumes, Fleurs, etc. et s.

Rubans dentelles, etc.

Etouffes pour Pardessus et Habillements

DE PRINTEMPS.

Notre assortiment est varié et bien choisi,

jamais nous avons offert une pareille variété.

Habillements de tweed pour bureaux à des

très bonnes conditions.

Pardessus depuis \$5.00 en montent

Pardessus de Tweed imperméable.

DEPARTEMENT DE TAPIS.

Les derniers dessins et les meilleurs qua-

lités en fait de tapis Tapisserie et Brax-les.

A JSSI,

Quelques pièces de Tapis Tapisserie aussi bon

marché que 40 cts. et en Bruxelles depuis

80 cts en montent

Glover, Fry & Co.,

15 mars 1883.—C. et E.

ANNONCES NOUVELLES.

Corporation de Québec.—C. Baillargé. Jeune fille demandée.—Dr Pourtier. Succession Frs H. Picard.—Tessier, Delage et De Léry. Avis.—Aug. Martin. Déménagement.—A. Morency. Vente à l'encan.—Benj. Piquet, Ptre. Cuisinière demandée.—N. Pelletier. Demandé.—W. Coleman. Demandé.—Victor Parent. Sous presse.—Bernard & Allaire. Cour Supérieure.—A. P. Letendre, A louer.—Frs Gourdeau. Encan de meubles de ménage, gravures, etc.—Oct. Lemieux & Cie. Société de Construction Permanente de Québec.—Alph Côté. Justement reçu.—M. F. Giguère. Terrain à vendre. Modes nouvelles.—Coulombe & Gouboit. Marchandises nouvelles.—J. E. Latulippe. A vendre à la librairie A. T. Garant. Demandé.—Dr Et. Morin & Cie. Salle de Musique.—J. B. Sparrow.

Sommaire des matières.

1ÈRE PAGE. —Feuilleton littéraire: Simone et Marie. 2ME PAGE. —Les misérables de Londres. 3ME PAGE. —Catastrophe à Marnival. —L'hôtel-de-ville de Paris.—Un commissaire de police au poste.—Atelier de peinture. 6ME PAGE. —Cour Criminelle.—Parlement fédéral.—La débacle. 7ME PAGE. —Télégraphie générale.—L'affaire mystérieuse de Rideau Hall.—Les événements en Irlande. 8ME PAGE. —Bulletin financier.—Bulletin commercial.

Ce journal a dans la ville une circulation plus étendue que celle d'aucun de ses confrères.

QUEBEC,

JEUDI, 19 AVRIL 1883

Chose promise est due.

M. Mousseau a déclaré de son siège en parlement que l'hon. ministre de la milice s'est engagé à donner pour la construction d'un «Drill Shed», à Québec un montant double de ceux qui seraient votés par la législature de Québec et par le Conseil de Ville.

La législature et la corporation ont voté \$30,000. C'est donc \$60,000, que M. Caron doit et qu'il paiera, nous en avons encore l'espoir, bien que \$30,000 seulement aient été placées sur les estimés.

La position est fort simple: les votes de la législature et du Conseil de Ville sont subordonnés à l'accomplissement de la promesse faite par l'hon. ministre de la milice.

Une députation est déjà allée à Ottawa pour représenter l'importance d'une décision dans le sens des engagements pris. Elle s'attend à obtenir une réponse favorable.

ASSASSINAT.

Nous publions dans une autre colonne le récit des circonstances qui ont entouré la mort de Philippe Turgeon.

Le malheureux a été jeté dans l'éternité par des compagnons qui, profitant de sa faiblesse, l'ont gorgé de boisson jusqu'à ce qu'il tombât foudroyé par l'apoplexie.

La colère vous monte au cœur quand vous songez que si Turgeon est à cette heure dans son tombeau, c'est qu'il se trouve dans notre cité des auberges où des chrétiens em-

poisonnent leur frères pour quelques pièces de monnaie.

Jusques à quand souffrirons nous de pareils crimes contre la société, contre la famille, contre Dieu?

Nous demandons l'arrestation de tous ceux qui ont contribué à cet assassinat. Pas de pitié pour les hommes sans conscience qui ont lancé l'un de leurs semblables devant Son Créateur, en lui faisant boire l'iniquité comme l'eau, selon la parole de l'Écriture.

Pas de merci pour les êtres sans cœur qui ont privé une épouse de son seul soutien, un enfant de son père.

Nous avons comme procureur général un chrétien dans la vraie acception du mot. Qu'il fasse un exemple terrible, qu'il venge la société de l'outrage qui vient de lui être fait.

The right man.

Nous avons entendu dire que M. G. A. Drolet sera chargé d'organiser l'exposition des produits canadiens que doit faire à Paris M. Sénécals. Nous serions très heureux que cette nouvelle se confirmât. Personne n'est, à notre avis, plus en position que M. Drolet de faire apprécier notre province et ses ressources. Belles manières, beau langage, intelligence des affaires, connaissance des mœurs et coutumes françaises, notre éminent ami réunit toutes ces qualités.

Nul doute que nos compatriotes sympathiseront d'une manière active avec le mouvement dont le but est de leur ouvrir l'un des plus grands marchés du monde.

Nos industriels, nos exploitateurs de mines, nos marchands de bois, nos agriculteurs tiendront à avoir leur place dans le musée qui sera ouvert dans le Trocadéro d'ici à peu, nous en avons l'espoir.

Les premiers frais d'installation sont à se faire en ce moment sous la direction de M. de Puyjalon, que nos lecteurs connaissent, pour la plupart.

M. Bossé député de Québec-Centre, en est à sa première session, et déjà il occupe dans la chambre des communes une position très en vue. Chaque fois qu'il a pris part au débat, il a commandé l'attention.

M. Bossé, M. Laurier, M. Landry, M. Grandbois, M. Bolduc, M. Fortin, M. Amyot, M. Blanchet forment un groupe dont nos compatriotes du district de Québec ont raison de s'enorgueillir.

Notre feuilleton.

Enfin, nous y voilà! On a patiemment attendu. On s'apercevra dès la lecture des premières colonnes de ce feuilleton à sensation que l'on a rien perdu pour nous avoir attendu pendant quelques jours. Le récit empoigne le lecteur du premier coup, et il ne lâche prise qu'au dénouement qui ne se fait qu'après maints et maints incidents de toute espèce.

Nos illustrations, nous les attendons d'un jour à l'autre.

Le travail est plus considérable que notre graveur ne l'avait pensé.

In memoriam.

Ce matin à huit heures, un service solennel a été chanté à l'Église St-Roch à la mémoire de M. Louis Veillot, ce grand défenseur du catholicisme. L'illustre défunt était membre honoraire du Cercle Catholique de cette ville, et ce dernier aurait cru manquer à son devoir s'il n'avait pas joint ses prières à celles qui se font en France depuis la mort de ce croyant.

La messe a été célébrée par le révé-

rend M. Plamondon, curé du faubourg St-Jean, qui était assisté des révérends MM. Godin, vicaire au faubourg St-Jean, et Faguy, professeur au Séminaire de Québec.

Au chœur, il y avait un clergé nombreux. Nous avons remarqué entre autres: Les révérends Pères Oblats Tortel, Lacasse et Grenier, M. le curé de St-Roch et ses vicaires, le révérend M. Bruchési, professeur à l'Université Laval, les révérends MM. Bourque et Bélanger, du faubourg St-Jean, Boutin, vicaire de Lorette, et une douzaine de Frères de la Doctrine Chrétienne.

Plusieurs citoyens, étrangers à la paroisse, occupaient des sièges dans le bas-chœur.

L'église était remplie de fidèles comme aux jours des plus grandes fêtes.

La musique était vraiment imposante. Plusieurs amateurs s'étaient empressés de donner leur concours au chœur de l'orgue.

L'église avait été décorée avec la plus grande pompe. D'immenses draperies de deuil tombaient de la voûte au milieu du chœur et de la nef.

Les autels avaient revêtu leurs plus riches ornements. A droite du maître-autel, flottait le drapeau pontifical, à gauche celui du Cercle Catholique.

Sur les draperies de la première galerie, on lisait, à droite, l'inscription suivante: "Je n'ai pas rougi de lui," à gauche: "Il ne rougira pas de moi;" sur la galerie en face du chœur: "J'ai cru, je crois."

Sur la galerie supérieure, les regards rencontraient ces belles paroles du prophète royal: "Credidi propter lectus sum."

Ce service a été un des plus solennels et des plus beaux qui aient été chantés dans l'église de St-Roch.

La St-George.

Nous concitoyens d'origine anglaise célébreront lundi la fête de St-George, leur patron, par d'imposantes cérémonies religieuses.

INFORMATIONS.

M. L. A. Sénécals est à New-York et ne sera de retour que dimanche prochain.

Nous regrettons d'apprendre, que Madame C. A. Dansereau, épouse de notre distingué confrère et ami, est dangereusement malade.

De sérieuses difficultés se sont élevées entre la compagnie du chemin de fer de la Rive Nord et la compagnie du Pacifique Canadien, au sujet des arrangements de trafic existant entre les deux compagnies.

La compagnie du chemin de fer du Nord se plaint que les autorités du Pacifique lui suscitent toutes sortes d'embarras et de délais qui naturellement lui sont très préjudiciables.

UNE TRISTE LEÇON.

UNE EPOUVANTABLE MORT.

DETAILS NAVRANTS.

L'ENQUÊTE.

Il y a un peu plus de huit jours, un nommé Turgeon, un ancien employé de la maison Robitaille et Savard, rue de la Couronne, malheureusement adonné au vice de l'ivrognerie, se voyait congédié par ses patrons.

Dans le cours de la semaine dernière son père, ancien capitaine de l'Express qui réside à Lévis, faisait des représentations à son malheureux enfant, et lui faisait observer dans des termes pressés à le convertir, la triste situation de sa femme et d'un enfant en bas âge. Philippe Turgeon touché une fois de plus faisait la promesse solennelle de rompre avec son défaut et dimanche dernier on raconte qu'il scellait cette décision solennelle par une communion fervente.

Mardi dernier, dans le cours de l'après-midi, le père du malheureux vint lui apprendre l'heureuse nouvelle qu'il était sur le point de réussir à lui pro-

curer un engagement avantageux à Lévis. La joie était revenue au foyer. Le père était à peine reparti pour retourner à sa résidence à Lévis, que le jeune Turgeon, vers trois heures partait de son côté. Il était loin de se douter qu'il n'était plus qu'à quelques heures de distance de sa mort, une mort pénible, une mort affreuse.

Le malheureux oublie ses engagements et se rend à l'ancien auberge Proulx, tenu actuellement par M. Laurent Tessier sur la rue du Pont.

On raconte maintenant ce qui s'est passé de plusieurs manières différentes. On accuse et on disculpe. Pour le moment, et en attendant que l'enquête se termine, contentons nous de raconter simplement les faits. Turgeon prend plusieurs consommations et tombe foudroyé.

C'était vers quatre heures. Il y avait alors à la buvette plusieurs personnes, entr'autres un nommé Octave Lortie, charretier, que le détective Fournier a cru devoir mettre sous arrest hier matin.

Lortie aurait préparé lui-même, paraît-il, la dernière consommation du défunt. Cette consommation se composait d'un mélange de gin, bière, whisky, vin, etc., etc., et Lortie aurait invité le défunt à en prendre le contenu d'un verre ordinaire pour le sofa, c'est-à-dire une chopine, en lui disant qu'il venait de parler à un médecin capable de le soigner, et qu'il partagerait ensuite avec lui le fruit de sa gageure.

Dans tous les cas la victime est tout à coup tombée comme morte sur le parquet du restaurant et on l'a ramenée quelques instants après, dans le même état à sa résidence rue des Fossés, maison de M. Hudon, député greffier de la Cour de Circuit.

Sa femme habituée à le voir à peu près dans cet état de marasme, espère d'abord que la connaissance va lui revenir. Elle attend jusqu'à neuf heures. S'apercevant que la situation cette fois-ci n'était pas la même, elle fait courir un médecin, et le Dr Garneau se rend immédiatement auprès du malheureux. Le médecin n'arrive que pour constater qu'on avait un peu trop tardé à l'appeler et que la situation était désespérée.

Il fait appeler le prêtre. M. l'abbé Rouleau de la cure de St-Roch se rend en toute hâte auprès du malade et attend mais inutilement pendant deux longues heures que la connaissance lui revienne. A onze heures et demie, le malheureux était encore dans le coma.

Le Dr Garneau dans le cours de la soirée faisait appeler en consultation le Dr Samson, mais les deux disciples de l'art en arrivant aux mêmes conclusions,

A une heure et demie, l'état du malade était encore le même.

Vers sept heures, hier matin, le malheureux expirait sans avoir un seul instant recouvré sa connaissance.

Une couple d'heures après il y a eu l'arrestation du nommé Lortie et a deux heures hier l'après-midi le Dr Garneau a fait l'autopsie.

Le défunt avait déjà eu une attaque d'apoplexie l'autome dernier, au mois de novembre, et le Dr Garneau qui avait été cette fois-là aussi appelé auprès de lui, se croyait tenu quelques jours après de l'avertir charitablement qu'il mourrait d'une mort aussi pénible, s'il continuait ses excès.

Une étrange et pénible coïncidence: le père du défunt arrivait hier matin de Lévis à la résidence du défunt pour lui apprendre, tout joyeux, l'engagement qu'il avait conclu la veille pour lui, lorsqu'il s'est trouvé en présence du cadavre de son malheureux fils que la mort était venu chercher dans d'aussi pénibles circonstances.

Il est difficile de s'imaginer sa stupeur et la peine qu'il a dû ressentir. Le défunt était âgé de 28 ans et laisse une veuve et un orphelin de dix-sept mois.

Le Dr Garneau assisté du Dr Samson a fait l'autopsie du cadavre vers deux heures, hier l'après-midi. Il doit en faire rapport à la reprise de l'enquête à deux heures et demie cette après-midi.

L'examen post-mortem a duré de deux heures et quart à cinq heures et quart.

Dans le même temps, le coroner, M. Belleau, est allé présider à une enquête sur les circonstances qui ont précédé cette épouvantable mort.

Il a commencé par choisir comme jurés les personnes suivantes: MM. P. F. Rhéaume, Pierre Zincheau, Antoine Parent, Edouard Blais, Arthur Desroches, L. N. Bergeron, T. Sylvain, Alphonse Deschênes, Ovide Bouchard, Jos. Savard, Charles Fecteau, Moïse Fiset, Océane Pouliot, Elisée Roy et Joseph Picard.

M. P. F. Rhéaume a été appelé à présider le jury.

Il y a eu ensuite prestation du serment d'office par les membres du jury en présence du cadavre du défunt, à sa résidence, et du prisonnier Octave Lortie, et l'on s'est ensuite transporté à la station de police pour entendre les dépositions, l'enquête ne pouvant avoir lieu dans les appartements où se faisait l'autopsie.

On a d'abord entendu Georgiana Sylvestre, employée comme servante à la résidence de la victime. Elle a raconté ce qui s'était passé à la maison après l'arrivée du défunt.

Elle a déclaré que vers 4 1/2 heures, cinq hommes, cinq inconnus pour elle, sont venus ramener le défunt à sa résidence et l'ont tout simplement porté à bras sur un canapé dans une chambre de la maison, et l'ont déposé de tout ce qui pouvait gêner sa respiration. Elle a ajouté qu'elle lui avait lavé la figure avec de l'eau froide et qu'elle s'était aperçue qu'il râlait beaucoup. Il est resté dans la situation où on l'avait mis jusqu'à neuf heures et demie. Alors voyant que son état ne s'améliorait pas, on a fait mander le médecin, le Dr Garneau qui a fait venir le Dr Samson et le prêtre. Celui-ci après lui avoir donné l'absolution sous condition a attendu, mais inutilement, jusqu'à onze heures et demie, qu'il reprit connaissance. A sept heures moins vingt, hier matin, il rendait le dernier soupir, sans avoir recouvré un seul instant sa connaissance.

Le prisonnier Octave Lortie a demandé au témoin de lui servir une consommation, ainsi qu'à ses compagnons. Pendant qu'ils étaient à boire, le défunt s'est approché de la buvette et est venu se mettre près d'eux, à une des extrémités de la barre.

Octave Lortie a alors dit au témoin: "je ne paie pas pour lui, je ne l'ai pas invité," et changeant d'idée tout à coup, il a dit au défunt: "si tu veux prendre un verre, je vais te le payer." Le défunt a répondu: "Oui, je vais prendre un bon coup."

Le témoin a alors mis devant le défunt, une bouteille de whisky blanc, ce qu'il avait l'habitude de boire, ainsi qu'un verre qui pouvait contenir un peu moins d'une roquille que Turgeon a rempli dans la moitié. Lortie a alors dit au défunt: "verse, verse encore, tu n'en as pas assez." Turgeon verse jusqu'à concurrence des trois quarts du verre.

Lortie demande alors au témoin de lui donner la carafe ordinaire du vin rouge, et il en remplit lui-même le verre du défunt jusqu'au bord. Et il en a été ainsi à quatre reprises différentes. Le prisonnier sous prétexte de gageures prises avec ses compagnons, a fait prendre au défunt quatre verres ou plutôt quatre roquilles de whisky et de vin dans l'espace de cinq minutes, et sur les quatre verres en question, trois ont été remplis par le prisonnier lui-même.

Lorsqu'il s'est agi du deuxième verre, le témoin Sauviat a fait remarquer au prisonnier, que le défunt en avait déjà assez et qu'il n'en aurait pas d'autre. Laurent Tessier qui dans le temps circulait dans la buvette a dit alors au témoin: "puisqu'ils le veulent, donne-leur en donc."

Les quatre verres en question ont été payés par Lortie à raison de cinq cents chaque.

Après le quatrième verre, Lortie se tournant vers ses camarades, leur a dit: "Je vais gager qu'il est bon pour un grand," et se tournant vers Sauviat: "Donne moi un verre à soda." (On sait que le verre à soda contient à peu près une chopine). Emplis de bière à moitié, dit-il. Ce que le témoin fait. Lortie demande la bouteille de whisky blanc, et en emplit le verre à un petit doigt du bord. Il demande la bouteille de vin rouge, et comble le verre au point qu'il renverse.

Le défunt s'approche de la buvette et l'avale d'un trait.

Lortie ne s'en tient pas là. De nouveau il gage ou prétend gager, parce que la gageure n'était pas sérieuse, — il gage une fois encore que Turgeon est bon pour un autre verre, et il ordonne au témoin d'administrer au défunt le même potage. C'est le prisonnier qui cette fois-ci encore verse à boire et remplit le fameux verre de soda jusqu'au fait, de bière, de whisky et de vin rouge.

Cette fois-ci, le défunt refuse de boire. Le témoin l'a entendu dire: "Je ne boirai pas ce verre-là."

Lortie lui répond: "J'ai gagé une piastre, t'es pas pour me la faire perdre, t'es plus coq que ça" (sic). "Je ne le boirai pas pour rien," répond le défunt.

Alors Lortie réplique: "J'ai gagé une piastre, mais je te donnerai la moitié de la gageure si tu me la fais gagner."

Là-dessus, le défunt avale encore ce dernier verre presque d'un seul trait, et n'en laisse dans le fond qu'une couple de cuillerées à dessert.

Et c'est dans l'espace d'une vingtaine de minutes que le défunt avait ingurgité toutes ces consommations.

M. Sauviat dit qu'il n'a vu payer aucune des gageures. C'est son opinion que Lortie ne gageait pas sérieusement.

Le témoin termine en disant qu'il n'est pas certain si c'est quatre ou cinq petits verres que le défunt a pris, ou trois grands verres à soda ou deux, mais il a juré positivement qu'il était

certain de deux grands verres à part les quatre ou cinq autres.

Après cela, le défunt est allé s'accouder à une petite cloison, qui sépare la buvette de petites chambrées.

Le témoin a alors dit au défunt: "Vous faites mieux de vous en aller chez vous, parce que vous allez tomber avec ce que vous avez pris là."

Là-dessus le défunt a essayé de se diriger vers la porte, mais, il avait à peine fait un pas qu'il allait retomber sur la buvette. Un nommé Sanfagon, charretier, qui était au nombre des camarades de Lortie, a soutenu le prisonnier et l'a assis sur une chaise.

Tessier a dit alors qu'il valait mieux envoyer chercher une voiture pour transporter le défunt à sa résidence. Le témoin a dit que le défunt était ivre-mort ou plutôt absolument sans connaissance, lorsqu'on l'a sorti de l'hôtel.

Tessier, qui tout le temps que ces faits se sont passés, était dans la buvette, a juré qu'il n'en a pas eu connaissance. Il a dit qu'il s'était trouvé dans ce temps-là préoccupé par autre chose, et qu'il a simplement vu le défunt prendre deux verres d'un liquide rougeâtre et un autre qui lui a paru être de la bière.

Le témoin prétend avoir dit à Lortie, après le départ du défunt: "C'est mal ce que vous avez fait là. Si cet homme-là mourait, vous vous trouveriez dans une mauvaise position."

Lortie lui aurait répondu en ricanant: "C'est un ivrogne, il est bien capable de boire ça."

Le prisonnier paraît être très affecté. Tout le temps de l'enquête, il n'a pas voulu se prévaloir de son droit de questionner les témoins.

Vers huit heures hier soir, on a mis sous bonne garde un témoin très important, un hôtelier du nom de Drouin.

Cour Criminelle.

Séance du matin.

L'agent d'assurance Rivein a été trouvé coupable ce matin, par les petits jurés, d'avoir obtenu de l'agent sous de faux prétextes. Il a été condamné à quatre mois de prison commune.

Une seule cause d'assaut grave restait inscrite sur le rôle mais on n'a pu procéder attendu que sur quatre ou cinq individus qui s'y trouvent engagés, un seul a pu être amené à la barre.

Le tribunal a en conséquence congédié les petits jurés et clos le teinte.

A TRAVERS LA VILLE.

L'affaire Turgeon.

Aucune nouvelle arrestation n'a été opérée ce matin au sujet de cette grave affaire.

Prise de voile.

Mlle Clara Dion, seconde fille de feu M. Arthur Dion, épicière, a pris le voile ce matin au couvent de Jésus-Marie, à Sillery.

Ligne de St-Nicolas.

On dit que MM. Baker frères ont nolié le vapeur *Dagmar*, de Montréal, pour tenir la ligne entre Québec et St-Nicolas à la place du *Brothers* qu'ils ont vendu.

Militaire.

Le lieutenant-colonel D'Orsonnens, major de brigade du 7^e district militaire ou district de Québec, a été nommé parait-il, commandant de l'école militaire permanente qui va être établie sur l'île Ste-Hélène.

Incendie.

Lundi soir, une cabane à sucre appartenant à M. Joseph Samson, cultivateur de St-Charles de Bel-Ecluse, a été en partie détruite par le feu, avec une certaine quantité de sucre et un palato qui y avaient été laissés. M. Samson on était parti depuis quelques heures.

Théâtre projeté.

Un de nos confrères rapporte qu'il est question de construire un théâtre sur la propriété Provan, achetée par la corporation, rue St-Jean. Sous le rapport de la profondeur surtout, cet emplacement offrirait des avantages qu'il est difficile d'avoir ailleurs.

Épaves.

Une escouade de pilotes doit partir cette semaine pour le Bic, afin d'attendre l'arrivée des vaisseaux d'outre-mer.

Le Bureau des pilotes de Montréal, pour les vaisseaux remontant le fleuve plus haut que Québec, sera géré cette année comme il l'a été depuis longtemps, par M. Thos. Pettin.

La crue des eaux.

La fonte de la neige fait monter considérablement le niveau du fleuve, et en maints endroits où la berge est peu élevée, il y a inondation partielle. Mardi, dans une certaine paroisse près de la voie du chemin de fer du Nord, il y a eu un noyé qui, pour se rendre à l'église, a dû prendre des embarcations sur une partie notable du trajet. Les gens de la noce en ont pris franchement leur part, et la gaité n'en a été que plus vive.

Salle de Musique.

C'est ce soir qu'a lieu la Salle de Musique, la première représentation de la déopilante comédie intitulée *Mrs. Partington*, qui a obtenu partout un succès si colossal. M. C. Fostelle, le principal artiste de la troupe, joue le rôle de Mme Partington avec un talent hors ligne. *The Herald*, de Montréal, dit qu'il faut l'entendre pour se faire une idée de son immense talent. Les autres rôles sont aussi fort bien rendus.

Une coutume antique.

En reprenant les travaux de construction de l'église St-Jean-Baptiste, l'entrepreneur M. Beaucage a voulu suivre une coutume religieuse antique mais qui tend à disparaître. Il a fait chanter hier matin dans la chapelle St-Jean, une grand-messe pour implorer la protection de la Providence contre les accidents et afin que l'entreprise réussisse le mieux possible. Il y a eu chant et musique, et tous les ouvriers de M. Beaucage assistaient à cette messe.

Le tailleur à la mode.

Si vous voulez avoir des habits qui fassent bien ressortir la régularité et la beauté de votre physique, ou si vous voulez faire disparaître sous des habits savamment taillés et confectionnés, les désavantages physiques dont vous a gratifié la nature, allez tout droit à l'établissement de M. Morency. Mais comme vous ne le retrouveriez plus au même endroit dans une quinzaine, nous vous informons que vous n'aurez alors qu'à aller trois portes plus loin, c'est-à-dire au No. 78 rue St-Joseph.

Le pont de glace.

Il tient toujours bon, et les accidents s'y succèdent sans interruption. Ce matin, on traversait une charge d'effets pour MM. Carrier & Laine lorsque le chemin devenant tellement mauvais, près du quai des Commissaires, on fut obligé de dételé le cheval et de tirer le traîneau en avant. On ne fit ainsi que quelques pas et la charge passa à travers la glace.

Un peu plus tard, un cheval revenant du Grand-Trouc, et conduit fort vite, ce qui est préférable dit-on, a enfoncé vis-à-vis le marché Finlay. On a dételé l'animal dont toute la partie postérieure était dans l'eau, et on a réussi après beaucoup d'efforts à le sauver.

Les bateaux passeurs, l'*Artic* et le *Prince Edouard*, qui ont été emprisonnés tout l'hiver dans la glace, ont été mis sous vapeur ce matin et ont réussi à avancer un peu. On dit que l'intention des propriétaires de ces vaisseaux n'est pas de travailler à faire partir le pont, mais simplement de les mettre en état de se protéger lorsqu'arrivera la débacle.

Un certain nombre de voitures et de piétons ont encore fait la traversée ce matin, mais les gens prudents préférèrent prendre des canots.

Ecole d'Industrie.

On sait déjà que le gouvernement provincial de Québec vient de fonder une école d'industrie à Lévis.

Depuis plusieurs années il existait une école de ce genre pour les filles, tenue par les Dames du Boa Pasteur, mais il n'y avait pour les petits garçons qu'une école de réforme où les enfants au-dessous de seize ans ne peuvent être envoyés que sur une offense en loi.

Ces écoles d'industrie permettront de recueillir des petits malheureux qui n'ont commis aucun crime, mais qui se trouvent dans l'une ou l'autre des conditions suivantes:

Section 12.—Celui qui est trouvé errant et sans lieu de refuge, ou qui n'a pas de demeure fixe, ou de tutelle convenable, ou de moyens visibles de subsistance;

Celui qui est sans moyens d'existence, qu'il soit orphelin ou qu'il ait un père survivant condamné aux travaux forcés ou subissant l'emprisonnement.

Celui qui fréquente la compagnie de voleurs de profession.

Les enfants incorrigibles sont aussi dans cette catégorie.

Ces petits enfants pourront être envoyés à l'hospice Saint-Joseph de la Délivrance, à Lévis.

AUX DINEURS.

Vendredi, 20 Avril.

MENU DU JOUR.

Déjeuner.—Truite frite.—Macaroni à l'italienne.—Haricots verts.—Gâteau d'amandes.

Dîner.—Potage à l'oseille lié.—Maquereaux à la flamande.—œufs à la tripe.—Brochet rôti.—Matelotte d'oignons.—Beignets aux confitures.

CALENDRIER DU JOUR.

Soleil: lev. 5 h. 10, couch. 6 h. 43. P. L. le 22.—D. Q. le 30.

FAITS DIVERS.

DÉCÈS.—Il y en 92 décès la semaine dernière à Montréal.

LIBELLE.—On a commencé aujourd'hui en Cour de Police le procès pour libelle de Hamilton le journal le *Witness*

PRISE DE VOILE.—Démouille Garceau, de *Trois-Rivières*, a pris hier le voile au monastère du Carmel à Hochelaga, Sa Grandeur Mgr Fabre officiait. La cérémonie a été des plus imposantes.

L'Ordre des Carmélites a été fondé au Canada en 1875.

VOL CONSIDÉRABLE.—Des voleurs se sont introduits dimanche soir dans la Banque Métropolitaine de la Nouvelle-Orléans et en ont enlevé \$30,000.

On a opéré depuis l'arrestation d'un nommé Hines, sous soupçon.

COMPAGNIE PUISSANTE.—La "Société Française d'Atlantique" s'est réunie, dit-on, avec la compagnie des Chargeurs Réunis. Ces deux compagnie forment ainsi la plus puissante compagnie de marine française bien connue.

Le gouvernement fédéral a accordé à cette compagnie un subside annuel de \$40,000 pour qu'elle tienne une ligne mensuelle de vapeurs entre le Havre et Montréal.

UNE CHUTE DE DEUX CENTS PIEDS.—Fatale chevauchée, à Châtanonga, Etats-Unis, mardi soir:

Un nommé Tiorregriggs qui était à cheval avec sa fiancée, a été entraîné par sa bête sur l'une des cimes de la montagne Look out, et lancé de là dans un précipice de 200 pieds. Tiorregriggs et le cheval ont été tués, et la femme affreusement blessée, respirait encore lorsqu'on est parvenu jusqu'à elle. On ne pense pas qu'elle survive.

FATALE AFFAIRE DE FAMILLE.—Un nommé John Martin, d'Utica de N. J. inspecteur du bureau de santé, était pour subir un procès avant-hier, sous accusation d'assaut grave sur la personne de sa femme avec intention de meurtre.

Martin pour en venir à un arrangement et éviter le procès, se rend à la résidence de son beau-père, un nommé Halley. Des pourparlers on en vient aux gros mots et aux prises. Halley entre en fureur et frappe dans l'abdomen, à quatre reprises différentes son indigne gendre à coups de couteau. Les blessures sont fatales.

MILLOY.—Milloy qui a été pendu, lundi dernier, pour le meurtre du nommé Nesbitt a confessé son crime à l'avocat qui l'a défendu. Il a ajouté qu'il avait eu un procès équitable et qu'il méritait bien son sort pour le crime qu'il avait commis.

A PROPOS DE MOLLOY.—Dans une manufacture située sur la rue Ste Marie, quartier ouest de Montréal, il y a eu lundi matin une bagarre générale entre les ouvriers anglais et irlandais.

Un individu de cette nationalité s'apitoyant sur le sort de Molloy prétendait que s'il avait été protestant il n'aurait probablement pas été pendu et qu'on essaierait de le faire passer pour fou tel qu'on le fait actuellement pour Mann.

Cette réflexion dépeint à un Anglais qui se trouvait là; des gros mots s'en suivirent et après cela des coups.

On se divisa en deux camps, les femmes même s'en mêlèrent, et il a fallu l'intervention et les menaces des propriétaires pour cesser cette rixe qui n'aurait pas manqué de se terminer d'une manière sanglante s'ils n'eussent rétabli l'ordre.

SUICIDE D'UNE ARTISTE.—Un incident a troublé la représentation de *Faust*, qui se donnait au théâtre royal d'Anvers ces jours derniers.

Le public avait été très surpris de voir le rôle de Sibél joué par un choriste. Son étonnement a redoublé lorsque le rideau est descendu immédiatement après le chœur des solistes, pour ne le relever que sur le tableau de l'église. On avait passé la scène du duel et de la mort de Valentin.

Voici ce qui était arrivé. La première Dougazon, Mme Dejean-Verdinet, s'était tuée quelques heures avant la représentation.

Pour mettre fin à ses jours, la malheureuse artiste a fait preuve d'une énergie considérable. Elle s'est pendue à la colonne de son lit. Le lit n'étant pas très haut, elle a dû se tenir un pied dans chaque main pour ne pas toucher terre. On raconte que Mme Dejean, à la suite d'un vol de diamants, avait été accusée par une de ses camarades qui s'est rétractée depuis. C'est en revenant de chez le juge d'instruction, chez lequel elle avait été mandée, que la pauvre artiste, après avoir nié énergiquement sa culpabilité, a mis à exécution sa fatale résolution.

UN REVENANT.—Les occupants d'une maison de pension de l'Avenue McGill, à Montréal, ont été jetés dans un émoi terrible, la nuit dernière, par les cris affreux qu'a poussés, tout-à-coup, une jeune fille, pensionnaire de la maison.

On court à sa chambre, on enfonce la porte et la jeune fille pâle comme un être d'outre-tombe, les traits tous défaits demande qu'on la secoure contre les menaces d'un revenant qu'il y a dans la cour, en arrière de la maison. On se précipite aussitôt vers la fenêtre pour constater si la jeune fille craintive n'était pas la victime de quelque hallucination causée par le cauchemar.

Il était alors une heure du matin; et grâce aux rayons de la lune on pouvait facilement distinguer les objets qui se trouvaient dans la cour indiquée. Quelle ne fut pas la surprise de tous en voyant que les craintes de la jeune fille étaient fondées et qu'en effet dans la cour se dessinait une forme blanche qui allait de côté et d'autre et s'arrêtait de temps en temps.

Il fallait agir et ne pas se montrer lâches. Prenant leur courage à deux mains, tous les jeunes gens de la maison décidèrent ensemble et d'aller questionner le revenant.

On s'arma de cannes, de batons et lentement on descend les escaliers qui conduisent à la cour. Le plus brave prend la parole et demande au mort ce qu'il veut. Ne recevant pas de réponse il s'approche de la forme blanche, lui touche, soulève le grand linceul qui recouvre la tête et poussant un grand éclat de rire il s'écrie: "It's Christopher." "C'est Christophe." A tout le monde alors de s'approcher et de venir voir ce Christophe, espiègle qui venait de jouer un si beau tour.

Une nouvelle surprise les attendait; c'était en effet Christopher Baldwin, jeune pensionnaire de la maison, qui était là, mais ce n'était pas un tour qu'il jouait; pris du cauchemar il s'était relevé de son lit, s'était recouvert d'un drap de lit et avait jeté la consternation dans la maison.

Voyant que Christopher était devenu somnambule, ses compagnons de pension réussirent après beaucoup de peine à l'éveiller et à le ramener dans sa chambre.

M. O'Neill, surintendant de la police du Canada, qui demeure à Ottawa, dit: "Je garde cette merveilleuse médecine, l'huile St-Jacob, chez moi et à mon bureau, et j'estime qu'elle est sans exception, le remède le plus efficace qu'il y ait dans l'univers, pour le rhumatisme, etc."

NAISSANCE.

Le 17 du courant, Madame J. E. Delage, de Québec, une fille.

DÉCÈS.

Le 18 avril, à 7 heures a. m., à l'âge de 39 ans. Dame Marie-Elise Stanford, épouse de Chs Chamberland, employé au Bureau de Poste.

Les parents et amis de la famille sont priés d'assister aux funérailles, qui auront lieu samedi le 21. Le convoi laissera la demeure de son époux, No 7 rue du Pont, St-Roch, à 8.45 a. m.

VENTE A L'ENCAN.

Mercredi, 25 Avril.

A 9 HEURES A. M.

Seront vendus, au presbytère de St-Paschal, tous les effets de ménage de feu le Révd M. P. Patry, ainsi qu'une terre avec les instruments agricoles, trois chevaux, trois vaches et autres animaux de ferme.

BENJ. PAQUET, Ptre, Exécuteur testamentaire. 19 avril, 1883.—5f.

AVIS.

Les personnes ayant des réclamations contre feu le révérend Messire Pierre Patry, en son vivant pasteur, curé de la paroisse de Saint-Paschal, comté de Kamouraska, ou qui lui sont endettées, sont priés de produire leurs comptes ou de payer leurs dettes sous le plus court délai, entre les mains du révérend Messire Benjamin Paquet, pasteur, de la Cité de Québec, son exécuteur testamentaire, ou au notaire soussigné. St-Paschal, 17 avril 1883.

AUG. MARTIN, N. P.

DEMENAGEMENT.

A. MORENCY,
TAILLEUR,
76^e RUE ST-JOSEPH,

Offre ses remerciements sincères à ses pratiques et au public en général, pour le patronage qu'ils n'ont cessé de lui donner depuis qu'il a fondé son établissement. Il espère que cet encouragement lui sera continué à l'avenir, car son empressement à les servir et la coupe qu'il donne aux vêtements ne feront pas plus défaut que par le passé.

Il désire les informer en même temps, qu'à partir du premier mai, son établissement se trouvera à trois portes de l'adresse actuelle, c'est-à-dire

AU No 78, RUE ST-JOSEPH.
19 avril, 1883.—1m.

Jeune Fille Demandée.

Une jeune fille respectable, intelligente et distinguée, trouvera une bonne situation avec bon salaire.

Se présenter chez le Dr. Poutier, dentiste, 25, rue St-Jean
19 avril 1883.—3f-p

Succession Frs. H. Picard.

Toutes personnes ayant des réclamations contre la succession de feu François-Xavier Picard, en son vivant de la paroisse de Saint-Ambroise de la Jeune-Lorette, chef de la tribu Huronne, sont priées de les transmettre sans délai aux soussignés qui sont aussi chargés de retirer les créances de cette succession.

TESSIER, DELAGE et DE LERY,
Notaires.
19 avril 1883.—15f.

Cuisinière demandée.

On a besoin d'une deuxième cuisinière. S'adresser à l'Hôtel Blanchard.
N. PELLETIER,
Propriétaire.
19 avril, 1883.

Demande.

On demande immédiatement un jeune homme ayant de l'expérience dans le commerce d'épicerie et sachant le français et l'anglais.

S'adresser à M. W. COLEMAN,
Épicier,
78, Rue Du Pont, St Roch, Québec.
19 avril, 1883.—2f-C-1f-E p.



CORPORATION DE QUEBEC

HOTEL-DE-VILLE,

QUEBEC, 13 Avril 1883.

AUX ENTREPRENEURS

D'AQUEDUCS.

AVIS PUBLIC

EST PAR LE PRÉSENT DONNÉ que des SOUMISSIONS cachetées portant, à l'endos les mots "Soumission pour l'aqueduc de Québec" et adressées au soussigné seront reçues jusqu'à

Mardi, le quinzième jour de Mai prochain,

A QUATRE HEURES P. M.

pour un approvisionnement d'eau additionnel et amélioré pour la cité de Québec à partir du réservoir à Lorette, distance d'à peu près 9 milles.

Pour conditions et autres informations s'adresser au soussigné.

C. BAILLARGE,
Ingénieur de la Cité.
Québec.
19 avril 1883.—15f-C & E.

Cour Criminelle.

13 avril, 1883.

Faux prétextes. — Verdict suspendu. — Jurés délibérants.

La séance de la cour commence à 10 heures.

Les jurés dont les noms suivent sont assermentés: Alfred Falardeau, Jean Lefebvre, Louis Fortier, Isidore Cardinal, Ferdinand Bédard, Pierre Jacob, Régis Poulin, Thomas Lavoie, Thomas Cauchon, Frs Vézina, Odina Meunier, Alfred Auger.

On commence le procès dans la cause de

La Reine vs Rivierin.

Le prisonnier est accusé d'avoir obtenu de l'argent sous de faux prétextes d'un nommé Vilbon Savard, marchand de St-Sauveur.

Ce dernier est entendu comme premier témoin de la part de la Couronne. Il prouve comme suit l'accusation. A la fin de février, dit-il, le prisonnier à la barre vint chez moi et m'offrit d'assurer les marchandises de mon magasin.

Il se prétendait être l'agent d'une certaine compagnie d'assurance appelée Eastern.

C'était, d'après lui, une compagnie anglaise faisant des affaires à Québec et ayant un fort capital.

Je lui dis alors que je n'avais pas d'argent et je lui demandai de repasser le lendemain matin.

Le lendemain matin, 1 mars dernier, il revint chez moi; et comme je prétendais encore ne pas avoir d'argent il m'offrit de lui donner \$4 ou \$5 et un billet pour la balance de la prime d'assurance.

J'acceptai, et il me promit de m'apporter un reçu officiel de la compagnie avant midi le lendemain. Je lui dis que j'en avais absolument besoin que mon ancienne police d'assurance expirait à midi ce jour-là.

Il ne revint pas. Le soir du 20 mars dernier, je fus chez Rivierin et je lui demandai un reçu officiel ou une police. Il me répondit qu'il ne les avait pas, parce que la neige avait retardé les chars venant de Montréal. Le 28 mars je suis allé chez lui et il ne m'a pas encore remis ni argent, ni police.

Lorsque le prisonnier à la barre me proposa de m'assurer il me fit des menaces, disant que si je n'y consentais pas il me ferait tort auprès des marchands mes créanciers de la Basse Ville. Depuis que j'ai signé le billet en question payable à 15 jours de date, j'ai été menacé de poursuite et j'en ai payé une partie en argent et l'autre en effets.

Les témoins Brindamour, Turner et Marcotte ont établi que le prisonnier avait eu avec eux des relations à peu près semblables pour des assurances et qu'ils se croient trompés. Après avoir entendu ces témoins, la séance de la cour est remise à deux heures cette après midi.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI.

La séance de la Cour commence à 2 heures.

On entend de la part de la défense les témoins suivants:

M. BANFORD.—Si le risque n'est pas accepté par le bureau central, cela prend une semaine ou deux. Je n'ai jamais entendu parler d'une compagnie d'assurance Eastern.

Le prisonnier n'est pas agent d'assurance depuis trois ans à ma connaissance.

W. E. MICKLEJOHN.—Je suis employé par un agent d'assurance. Je connais Rivierin, mais je ne connais pas Vilbon Savard.

Je me rappelle qu'on est venu me demander d'assurer Vilbon Savard. Je refusai d'assurer parce que la compagnie avait une assurance sur la maison voisine.

Cela a eu lieu il y a 4 ou 5 mois.

Je ne me rappelle pas où est la propriété, parce que j'ai refusé de l'assurer.

J'ai connu le prisonnier comme agent d'assurance, maintenant il est courtier d'assurance.

Transquestionné.

Le nom de ma compagnie est la Western Union. Nous donnons le reçu de prime dans 4 ou 5 minutes si le risque est accepté. C'est un interim receipt signé par l'agent pour la compagnie et non par le courtier.

Ed. SANDERSON, agent d'assurance et courtier. Je connais le prisonnier à la barre depuis 20 ans. Il est généralement connu comme courtier d'assurance.

Je connais M. H. C. Bossé. Il était agent de la Citizen et de la City of London, il y a deux ou trois mois.

L'agent d'une compagnie d'assurance qui donne un reçu de la compagnie il est valide.

Le courtier d'assurance qui remet le reçu de l'agent fait tout ce qu'il a à faire.

Il arrive souvent qu'un courtier ne réussit pas auprès d'une compagnie.

Je n'ai jamais entendu parler ni vu de police d'assurance signée la Eastern Assurance company.

Transquestionné.

Je ne connais pas de bureau au prisonnier. Je ne sais pas qu'il soit agent d'assurance.

Le reçu provisoire de prime est remis de suite.

Je ne me rappelle pas avoir jamais rien eu affaire avec ce billet, ce reçu qu'on m'exhibe. On me l'a jamais fait escompter.

J. F. BELLEAU.—Je suis agent d'assurance depuis 10 ans. Il n'est pas à ma connaissance personnelle que le prisonnier soit venu à mon bureau pour faire assurer un nommé Vilbon Savard.

Quand un courtier ne réussit pas dans une compagnie, il offre le risque à l'agent dans une autre compagnie.

Le courtier retire un pourcentage des agents. Je n'ai jamais entendu parler de compagnie d'assurance du nom de Eastern.

Transquestionné.

Nous émanons de suite un reçu si nous acceptons le risque. Il peut arriver que cela prenne un mois, deux mois et même plus pour émaner une police.

SANDERSON, FILS, EDOUARD-CHARLES.—Je suis courtier d'assurance. Je connais le prisonnier depuis 12 ans. Il est courtier d'assurance.

Je me rappelle avoir vu ce papier. Il me fut remis par Rivierin qui me demandait à l'escompter. Quand on ne réussit pas dans une assurance on cherche un risque dans une autre.

Le prisonnier est publiquement connu comme courtier d'assurance. Je ne connais pas d'assurance du nom de Eastern. Je n'ai jamais vu de police d'assurance de ce nom entre les mains du prisonnier.

Transquestionné.

C'est M. Vandry qui a escompté ce billet et j'en ai remis le produit au prisonnier. Il n'était pas échu lorsque je l'ai escompté.

M. URBAIN LAPOINTE fait l'adresse aux jurés. Il récapitule les faits "Le témoin Savard, dit-il, nous dit que le premier mars dernier, le prisonnier vint me faire signer un billet disant qu'il m'assurerait dans une compagnie d'assurance du nom de Eastern. Or il n'existe pas de compagnie de ce nom à Québec."

M. Lapointe explique ensuite aux jurés que Rivierin a escompté le billet parce que ne réussissant pas à faire assurer Savard, il crut qu'il réussirait mieux avec de l'argent. S'il n'a pas remis l'argent c'est qu'il attendait pour trouver une compagnie pour placer le risque de Savard. En remettant l'argent, il perdait sa commission.

Il est suivi par M. L. P. Pelletier qui énumère très longuement les faits de la cause et les montre dans leur vrai jour.

A 4.15 heures le juge fait la charge aux jurés. Il définit l'offense dont Rivierin est accusé "l'acte de quiconque sous de faux prétextes fait payer quel qu'argent ou valeur pour son avantage ou celui d'autre, avec intention de frustrer. Il ajoute: "Il faut des représentations fausses et mal fondées. Il faut de plus chez l'accusé l'intention de frauder."

"Le témoin Vilbon Savard a donné son témoignage d'une manière bien claire et il n'est pas intéressé, et c'est lui qui résume la cause.

A 4.20 heures p. m. les jurés se retirent pour délibérer. Une heure après ils rentrent en Cour et déclarent qu'ils ne sont pas encore d'accord.

Ce matin la séance de la Cour sera occupée par le procès de la Reine vs Chartrain, Sullivan, John et Michael Walsh pour assaut à l'endroit appelé Coin flamant, faubourg St-Jean.

La Cour ajourne à demain à 10 heures.

Parlement Federal.

Ottawa 18 avril 1883.

Le Président prend le fauteuil à 3.30 heures.

Après les affaires de routine,

PRESENTATION DE PROJETS DE LOIS.

M. COLBY demande la permission de proposer un projet de loi pour étendre, d'hui à 50 ans, le délai des conventions faites entre le Grand-Tronc et le chemin de fer du Nord. Permission accordée.

Ce projet de loi subit sa première et deuxième lecture; et est référé au comité des chemins de fer et canaux.

M. BEATTY—Troisième et deuxième lecture du projet de loi pour amender la loi relative à la North Western Bank. Ce projet est référé au comité des Banques et du Commerce.

SIR JOHN MACDONALD—Le projet de loi venant du Sénat et relatif au Pénitencier de la Poissance subit sa première lecture.

PRIVILEGES ET ÉLECTION.

Sir JOHN propose que vendredi prochain soit fixé pour entendre le débat sur le rapport du comité des Privileges et Elections au sujet de l'élection du comté de King (île du Prince Edouard.)

M. CAMERON (Huron) demande qu'on choisisse lundi prochain au lieu de vendredi.

SIR JOHN y consent.

LES ORANGISTES.

M. CASGRAIN attire l'attention de la Chambre sur une omission qui s'est glissée dans le rapport officiel des Débats de la Chambre, lors du projet de loi pour constituer légalement la Société des orangistes, lundi dernier. M. Casgrain prétend que le député de Simcoe

Sud aurait dit dans une partie de son discours, et c'est bien la partie la plus saillante, que le projet aurait un bon effet en empêchant une certaine classe d'immigrants de s'établir au pays, immigrants peu désirables. Lui, M. Casgrain, pense que cette partie du discours du député de Simcoe Sud ira devant le public et la Chambre et surtout parce que ces paroles ont produit une vive sensation dans la Chambre. "J'ai remarqué, dit M. Casgrain, que cette partie du discours n'est pas marquée du tout dans le Hansard."

Il cite plusieurs extraits de journaux pour prouver que ces paroles ont été prononcées.

Le député de Simcoe prétend qu'il a prononcé ces paroles en répondant aux remarques de l'hon. député de Montréal Centre. Ce dernier avait prétendu que si le drapeau orangiste flottait au-dessus de la ville, cela empêcherait l'immigration et comme réponse, il lui disait les paroles que l'on connaît.

L'hon. M. BLAKE—Tout le monde l'admire, il y a eu omission. J'attirerai l'attention de la Chambre et du Comité des Débats sur ce fait. Il est très important que ce fait ne se reproduise plus, soit intentionnellement, soit par accident.

M. WHITE (Cardwell)—J'ai demandé à l'hon. député de Simcoe-sud s'il s'était mis en communication avec les reporters du Hansard à ce sujet. Il m'a répondu que non.

Le chef des reporters du Hansard m'a écrit qu'il avait beaucoup de difficultés à comprendre parfois les députés.

L'hon. M. BLAKE—Nous l'avons tous compris.

M. WHITE.—On ne doit pas se plaindre des reporters s'ils se glissent quelques fois des erreurs dans le Hansard. De plus les députés peuvent faire corriger.

Le débat se continue. MM. Rykert, Ross et White (de Hastings) y prennent part.

LES DOUANES.

A la demande de l'hon. M. Bowell, la chambre se forme en comité général sur le projet de loi pour amender l'acte des douanes.

Plusieurs clauses sont adoptées.

A 6 heures le président laisse le fauteuil.

SÉANCE DU SOIR.

Les projets de lois suivants sont adoptés en 3e délibération.

1o. Acte constituant le Great North Western Railway Co.

2o. Pour amender la loi de constitution de la compagnie de transport Chicago Marine Transport Railway.

Le projet pour accorder certains pouvoirs à la compagnie canadienne d'éclairage électrique est lu une deuxième fois.

Le projet de loi concernant les certificats de capitaines et de seconds de navires de l'intérieur et de cabotiers est aussi lu une deuxième fois.

Il en est de même du projet relatif au havre de Toronto. Ce dernier est référé au comité des chemins de fer et canaux.

La Chambre ajourne à 11.45 hs. p.m.

LA DEBACLE.

Bastion, 18, 11 heures a.m.—La glace est encore ferme. Des piétons ont traversé dessus ce matin. L'eau a monté d'un pied depuis hier.

Trois-Rivières, 18.—Le pont de glace est encore ferme. Le fleuve a monté d'un pied depuis hier.

Sorel, 18.—Il n'y a aucun changement sur le St-Laurent. L'eau monte toujours.

Lachine, 18.—Le fleuve est couvert de la glace du lac qui descend.

Côteau Landing, 18.—Le chenal est libre à six milles à l'ouest. L'eau est un peu plus haute qu'hier.

Carillon, 18.—La glace est encore ferme et l'eau monte toujours.

Kingsey Falls, 18.—L'eau est très haute, mais elle baisse lentement. Il y a eu plus haut qu'ici des accidents causés par les inondations. L'écluse et l'estacade Hannings ont été emportées; l'estacade de Henney est brisée et ses billets au nombre de 5,000 sont à la dérive. Un billot a donné contre une maison située sur le bord de la rivière et le choc a été si fort que la tête de la cheminée a été démolie.

Le seul accident que l'on rapporte en bas d'ici c'est que l'écluse du moulin de Hall et les estacades de McCaffrey ont été emportées. Plusieurs milliers de billets sont à la dérive et il est probable qu'il sera impossible de les sauver.

UNE CARTE.

A toutes les personnes souffrant des erreurs et des indiscretions de la jeunesse, de fâches blessures nerveuses, de débilité, d'exercices, etc., j'enverrai un remède qui les guérira SANS CHARGE EXTRA. Ce remède célèbre a été découvert par un missionnaire de l'Amérique du Sud. Envoyez votre adresse ou enveloppe au Rév. JOSEPH T. INMAN à Union St., New-York city.

Québec, 16 octobre 1882.— & .

GRAINES FRAICHES

De Jardins, Fleurs et de Champs.

Le sousigné vient de recevoir de Londres et des Etats-Unis un grand assortiment de graines fraîches.

Betteraves Rouges,	Blé-d'Inde,	Carottes,
Celeri,	Choux,	Choux-Fleurs,
Choux de Siam,	Citrouilles,	Cresson
Concombres,	Fèves,	Salade,
Tabac,	Melon,	Navets,
Moutarde,	Navets Blancs,	Navets Jaunes,
Onions Rouges,	Panais,	Persil,
Piment,	Pois,	Poireau ang.
Raves Noires,	Tomate.	

Graines des champs, Graines de mil, Trèfle Blanc, Rouge du Canada, Vermont, Alsitre, Lawn Grass pour Pelouse, 50 sortes de Graines de Fleurs.

A vendre en gros et en détail à la Pharmacie des marchands, et RUE ST-PIERRE Par

O. E. BRUNET. PHARMACIEN.

24 mars 1883.—2m q. à h.

LA FEUILLE D'ÉRABLE.

M. BRUNET, LAURENT & Cie.,

Ont l'honneur de vous informer qu'ils ont fait de grandes ouvertures de Marchandises pour la saison qui se présente, et attirent votre attention d'une manière toute spéciale sur les articles mentionnés dans la liste ci-jointe, viz :

2000 Coupons Lawn rayés et caracantés. 500 Coupons d'Indiennes. 500 douzaine Mouchoirs toile, pour dames et messieurs, légèrement endommagés. 100 Pièces toile fine en coupons, TOUS LES COUPONS D'ÉTOFFES A ROBES FAITS PENDANT LA DERNIÈRE SAISON, SERONT VENDUS A MOITIÉ PRIX. 10000 verges Broderies, patrons nouveaux, 5000 douzaines dentelles tricotées pour garnir le linge, Toile à nappes, Serviettes de toutes sortes, Cotons blancs, Indiennes, Soies noirs et leurs, Satins, brochés, Chapeaux, Rubans, Plumes, Bas, Gants, Corsets, Tweeds, Cachemire noir et couleurs, mans-veiling, beige-laine, bunting, etc., etc. Toutes ces marchandises sont d'une valeur exceptionnelle, et MM. BRUNET, LAURENT & Cie., sollicitent une visite de tous les acheteurs, sachant qu'ils trouveront à leur établissement pleine et entière satisfaction.

AUX MESSIEURS.

Habilllements fait sur commande.
Habilllements de Serge de Laine Noire, \$8.50.
Habilllements de Tweed Canadien, \$8.50.
Habilllements de Tweed de Fantaisie \$8.50.
Pardessus de printemps, \$7.00, \$8.00 et \$9.00,
24 février 1883.

MARCHANDISES NOUVELLES

F. X. LEPAGE

MARCHAND,

No 53 RUE DE LA COURONNE,

Invite spécialement le public, ses amis de la ville et de la campagne, et tous les acheteurs de marchandises sèches, à venir visiter son magasin et son magnifique assortiment de Tweeds Canadiens, Anglais et Ecossais, casimir noir, président, moscou et drap de castor, ainsi que ratines noires et de couleurs.

Couvertures, flanelles, chales en laine, cachemire, cobourg, parantata, mérinos noirs et couleurs.

ARTICLES DE DEUIL, SPÉCIALITÉ DE LA MAISON.
Indiennes et coton, shirting, wincey, étoffes à robes, fleurs, dentelles, etc., etc.

POUR LES VOYAGEURS: Valises et porte-manteaux.
AUSSI:—Peaux et caques en cremer, blouses en astrakan buckram, etc., etc.

ALLEZ DONC CHEZ

F. X. LEPAGE.

Rue de Couronne, No. 53, St. Roch, Québec.

Québec, 28 octobre 1882.

Dernières nouveautés

EN HORLOGERIE et BIJOUTERIE

AUX MAGASINS DE

JOSEPH DONATI

158 RUE ET FAUBOURG ST. JEAN

ET

211 RUE SAINT PAUL.

(EN FACE LA GARE DU PALAIS.)



Watch-Maker & Jeweller

Généralement, les marchands prennent occasion de la saison des fêtes, pour faire des fra d'étalage qui éblouissent leurs voisins. Telle n'est pas la coutume aux magasins de M. Donati car son étalage ordinaire suffit à convaincre le public qu'il possède un des assortiments les plus variés et les plus riches. En effet, que voit-on tous les jours dans ses vitrines, sinon ce que l'horlogerie et la bijouterie produisent de plus élégant et de plus beau. C'est pour ainsi dire le seul endroit où l'on trouve régulièrement en magasin tout ce qu'il faut pour satisfaire même les plus exigeants.

On se figure peut être après cela, que ses effets est exorbitants. Eh bien, on est complètement dans l'erreur, car il est prouvé qu'il est impossible d'acheter à meilleur marc que chez lui. La chose s'explique d'elle-même par le fait que ce splendide assortiment, il tient au complet en permanence, s'empressant du moment qu'une nouveauté apparaît de donner une nouvelle commande.

Les réparations de toutes espèces sont faites parfaitement et avec célérité. En remerciant le public de l'encouragement qu'il a reçu jusqu'ici, M. Donati sollicite de nouvelles visites.

Québec, 6 décembre 1882—q&h

Telegraphie generale

PARLEMENT ANGLAIS.

Londres, 18.—La proposition de M. Peel, hier, demandant de reformer le système de taxes locales a été rejeté par 217 contre 229.

La proposition de Peel a été vivement applaudie.

ANGLETERRE

Londres, 18.—Le News dit que dans le cas où l'affaire de Annam entraînerait la France dans une guerre avec la Chine, elle ne pourrait qu'effectuer le blocus des ports chinois.

Le News ajoute: "Il sera bien difficile d'arrêter le commerce entre la Chine, l'Amérique, l'Angleterre et l'Allemagne. La France devrait aussi se demander si Bismarck consentirait à une telle action."

La nouvelle qu'on avait essayé de faire sauter la cathédrale de Salisbury, est un canard.

FRANCE.

Paris, 18.—Louise Michel subira son procès aux prochaines assises sur l'accusation d'avoir poussé le peuple à l'émeute; elle conduira sa propre défense.

ALLEMAGNE.

Berlin, 18.—Le Nord Deutsches Zeitung en réponse aux commentaires de la presse française dit: "Si la monarchie était rétablie en France il n'est pas très probable que l'Allemagne déclarerait la guerre immédiatement. Elle attendrait probablement que la France vint à l'attaquer ce qui aurait lieu bientôt; car dans certaines circonstances la restauration de la monarchie porterait la France à déclarer la guerre à l'Allemagne sans l'avertir."

RUSSIE.

St-Petersbourg, 18.—Un incendie à Katen Imanoskoi, dans le gouvernement d'Orebourg, a détruit 500 maisons d'habitation, la station du télégraphe, le bureau de poste, un grand nombre de magasins, des quantités énormes de charbon de bois et d'autres produits de mines.

Odesa 18.—10 des 26 membres de l'association des ouvriers du Sud de la Russie, condamnés à de longs termes d'emprisonnement pour nihilisme, ont adressé une requête au Czar le priant de mitiger la sentence.

ETATS-UNIS.

Perspective de sanglantes hostilités.

Calabas, Arizona, 18.—Les montagnes voisines sont remplis de sauvages armés jusqu'aux dents et prêts à livrer l'assaut d'un moment à l'autre. Les citoyens sont prêts à toute éventualité. La ville est protégée par de troupes campées. Les sauvages massacrent tout sur leur passage dans la Sierra Madre. On a aperçu à distance 62 guerriers expédiés probablement en éclaireurs.

Inondations

Menominee, Iowa, 18.—La rivière Menominee est montée de 18 pouces plus haut qu'elle n'est jamais montée jusqu'à présent. Quelques moulins et les entrepôts de Downsville et les Cedar Falls ont été emportés. Les pertes sont évaluées à \$50,000.

Incendie

Leavensworth, 18.—Sept personnes ont été blessées dans un incendie qui a eu lieu à la fabrique de meubles hier. On craint que plusieurs d'entre elles ne meurent des suites de leurs blessures.

L'affaire mystérieuse du Rideau Hall.

GRANDE EXCITATION.

L'histoire racontée par un homme de police.

DIFFERENTES VERSIONS.

UN INDIVIDU SOUPÇONNÉ.

Ottawa, 18.—L'étrange événement qui a eu lieu la nuit dernière au Rideau Hall est aujourd'hui le sujet général de la conversation en cette ville. Dans certains quartiers, cette nouvelle a créé un certain malaise; en la considérant comme un canard mis en circulation par quelque farceur.

Cependant, en examinant attentivement toutes les circonstances qui ont accompagné cette affaire mystérieuse, on est porté à conclure qu'il est impossible qu'un individu soit assez idiot pour qu'il sorte d'un buisson situé dans le voisinage immédiat d'une résidence gardée par une douzaine d'hommes armés, qu'il tire quatre coups de revolver et

qu'il se retire ensuite; tout cela dans le but de s'amuser.

Cet événement a créé une profonde et pénible sensation dans le parti vice royal, et ce matin l'affaire a été discutée dans une réunion du Cabinet.

Voici les détails fournis par un limier de police:

Peu de temps après minuit, l'officier Geddes entendit un coup de revolver tiré dans la direction du buisson qui se trouve entre l'Hôtel du Gouvernement et la résidence du colonel De Winton. Trois autres détonations succédèrent à la première. Geddes se précipita alors dans la direction du buisson et aperçut la silhouette d'un homme de haute taille qui fuyait.

Se rappelant qu'il avait reçu du surintendant de la police l'ordre formel de ne pas quitter son poste pour aucune raison, Geddes retourna à son poste.

L'officier Walton, qui se trouvait au poste voisin, rencontra Geddes qui s'en retournait du buisson. Il avait aussi entendu les détonations de l'arme à feu.

Le surintendant de la police, en discutant cette affaire avec des membres de la presse, a dit qu'il n'y attachait aucune importance.

On croit généralement que ce n'est rien et que les officiers qui ont rapporté cet événement ont dû exagérer, leur imagination leur a fait voir des choses qui n'existaient pas.

Quant à l'individu que l'on aurait vu sortir du buisson, il faut se rappeler qu'il y a un petit lac dans le voisinage de ce buisson et l'on affirme que les coups de fusil ont été tirés par un français faisant souvent la chasse aux rats-musqués, qui abondent dans cet endroit. Ça paraît être la véritable version.

Dans tous les cas, il n'y a pas de doute que des coups de feu ont été entendus et qu'il en est résulté un grand malaise.

Les limiers de police à Toronto ont déclaré, aujourd'hui, qu'ils surveillaient un individu et qu'ils opérèrent une arrestation dans les prochaines vingt-quatre heures, arrestation qui jettera de la lumière sur cette affaire mystérieuse.

PLUS RÉCENT.

Ottawa, 18.—Un journal du soir prétend qu'il tient de source officielle que les coups de feu tirés hier la nuit sur un homme de police, à l'Hôtel du Gouvernement, l'ont été par des jeunes gens faisant la chasse aux rats-musqués, sur un terrain en arrière de la résidence du colonel De Winton. Les noms de ces jeunes gens ne sont pas connus.

La nouvelle de cet assaut s'est répandue avec une rapidité étonnante. On a reçu ce matin un télégramme de la reine Victoria demandant des détails sur cette affaire.

On a répondu de suite que ce prétendu assaut n'était pas de nature à créer tous les soupçons et toutes les craintes auxquels il a donné lieu.

Les événements en Irlande.

Liverpool, 18.—On rapporte que Eugène Kingston, un des "Invincibles," et que comme un des meurtriers du Parc Phoenix il a été arrêté.

Londres, 18.—On dit qu'on a trouvé une boîte qui, paraît-il, contient des matières explosives, le long de la cathédrale Salesbury, on a placé un détachement de police en cet endroit.

Douvres, 18.—Une explosion, causée probablement par la dynamite vient d'avoir lieu dans une cave à charbon sous les casernes. Le choc a fait voler les vitres en éclats et démolit les cheminées qui sont tombées dans toutes les directions.

Dublin, 18.—Au procès de Curley aujourd'hui Adams, le procureur de la défense, a déclaré que Kavanagh n'avait pas prouvé que Curley était dans le Parc Phoenix le 6 mai dernier. James Carey nous dit que c'est Curley qui commandait les assassins; mais Carey a juré ainsi afin de sauver sa vie. Il les commandait lui-même.

Porter, procureur-général pour l'Irlande, a répondu à Adams de la part de la Couronne.

Le juge fit ensuite la charge aux jurés. Ils se retirèrent alors et quelques instants après ils revinrent avec un verdict de culpabilité. Curley a été condamné à être pendu le 18 mai prochain.

Dublin 18.—Porter a déclaré cet après midi que la preuve de la défense au ancien du plaideur d'alibi ne valait rien.

Le juge en faisant sa charge aux jurés s'est montré fortement opposé à la preuve d'alibi. Il disait: "Il ne saurait y avoir le moindre doute que des meurtres ont été perpétrés à l'instigation des sociétés secrètes, dont, sans aucun doute non plus, Curley formait partie"

Quand on a demandé à Curley s'il n'avait rien de plus à dire avant que la sentence fut prononcée, il a répondu: "Je n'attends aucune pitié de la cour." Il a déclaré qu'il était un des "Invincibles" mais il a nié s'être trouvé dans le Parc Phoenix lors du meurtre. "J'aime mon pays, dit-il, et je puis souffrir pour lui."

Il a déclaré que les témoins de la Couronne s'étaient parjurés.

Comme on l'amenait de la barre des criminels il s'écria: "Dieu sauve l'Irlande."

Dublin, 18.—La date de l'exécution de Curley est fixée au 18 mai prochain.

Londres 18.—Les autorités ont donné instruction de surveiller toute personne soupçonnée d'avoir en sa possession des matières explosives. Une récompense de 100 louis sterling est offerte à toute personne qui fournira des renseignements au sujet de toute personne comprise dans les manufactures de matières explosives.

Londres 18.—McNulty, arrêté à Wakefield dernièrement sous soupçon d'être fénicé, a été mis en liberté.

EMULSION DE PUTTNER.— On trouvera dans nos colonnes l'annonce de la Compagnie d'Emulsion de Puttner. Son composé d'huile de foie de morue, appelé Emulsion de Puttner, a atteint depuis quelque temps une si grande popularité pour la guérison des nombreuses affections des poumons, du cerveau, du système nerveux, qu'au lieu de faire face à la demande toujours croissante, les propriétaires se proposent de se servir de la vapeur comme force motrice dans leurs laboratoires. MM. Frichet & Brine méritent tout le succès possible pour leur esprit d'entreprise qui en fait des bienfaiteurs de l'humanité. — Herald d'Halifax.

Comme notre confrère d'Halifax, nous recommandons fortement à nos lecteurs de lire l'annonce de l'EMULSION D'HUILE DE FOIE DE MORUE DE PUTTNER.

LA CONSOMPTION GRIÈVE.

Un vieux médecin retiré, ayant reçu d'un missionnaire des Indes Orientales, la formule d'un remède simple et végétal pour la guérison rapide et permanente de la Consommation, la Bronchite, le Catarrhe, l'Asthme et toutes les Affections des Poumons et de la Gorge, et qui guérit radicalement la Débilité Nerveuse et toutes les Maladies Nerveuses, après avoir éprouvé ses remarquables effets curatifs dans des milliers de cas, trouve que c'est son devoir de le faire connaître aux malades. Poussé par le désir de soulager les souffrances de l'humanité, j'enverrai gratis à ceux qui le désirent, cette recette en Allemand, Français ou Anglais, avec instructions pour la préparer et l'employer. Expédié par la poste si on adresse avec un timbre nominant ce journal, W. A. NOYES, 149 Power's Block Rochester, N.-Y.

Québec, 31 octobre 1882.—1fs. le samedi.

BAZAR.

En faveur du Sanctuaire de Notre Dame de Lourdes, avec l'approbation de Monseigneur l'Archevêque.

I. Table Notre-Dame de Lourdes sous le patronage de la Congrégation des hommes, Mad. D. Marsau.

II. Table Notre-Dame du Sacré-Cœur, Madame Le Marois. Congrégation des jeunes gens.

III. Table St-François d'Assise, La Fraternité du Tiers Ordre.

IV. Table des enfants de Marie, Mademoiselle la Supérieure des Enfants de Marie.

V. Table de la Ste-Famille, Mesdames F. X. Bron, Basile Vaillencourt.

VI. Table du Sacré-Cœur, sous le patronage de l'Association des Bouchers, Mad. P. Dufresne, Mme Dombrowsky, et Mme Jos. Bacon.

VII. Table St-Gaudiose, sous le patronage du club de Raquettes le "Canadien", Mad. Dasyva, Mme C. Patry, Mme Laliberté, Mme Savard.

VIII. Table St-Joseph, sous le patronage de l'Union St-Joseph, Tad J. B. Lapointe.

IX. Table de rafraîchissement, Mad. P. Roy, L. Arel et B. Bergeron.

LES R. R. P. P. OBLATS, Directeurs.

18 avril 1883.

LIBRAIRIE CONTEMPORAINE A. O. RAYMOND, LIBRAIRE-IMPORTATEUR

46, Rue LA FABRIQUE, et 27, Rue GARNEAU, H.-V.

DEMANDEZ mon cahier de 64 pages, fort beau papier, réglé, prix, 5 cts, à la doz. 50 c. par poste, 1 c. de plus par cahier. DEMANDEZ mon cahier de 24 pages, beau papier réglé, prix, 3 cts, la doz. 25 cts, par poste, 1 c. de plus par deux cahiers.

N. B.—Tous les cahiers que j'ai en magasin sont tous de bons et beau papier et j'en ai dans toutes les formes et prix. Aussi, papier, enveloppes livres d'école, cartes, géographiques, livres d'écoles, titres, littérature, encres etc., etc., en quantité et à bon marché.

A. O. RAYMOND. 18 mars 883.

NOUVELLES

IMPORTATIONS.

Nous prenons la liberté d'annoncer à nos praticiens et au public en général, que nous avons reçu un assortiment complet de marchandises d'étape et de fantaisie pour l'Automne et l'Hiver.

TAPIS, PRELARTS, MOEAUX.

Tapis Bruxelles, Tapis Tapissierie, Bordures pour appareiller les Tapis Bruxelles et Tapissiers Tapis Impérial, Tapis Ecossais, Tapis (Union), Tapis Tapissierie et laine pour escaliers. Tapis Bruxelles, Tapis Cocoa, Tapis Cocoa.

PRELARTS.

Anglais, Américains et Canadiens (de toute largeur). Prelart pour Escaliers (de toute largeur).

NATTES EN LAINE.

Nattes en Bruxelles, Nattes en Tapissierie, Nattes en Cocoa, Nattes en Caoutchouc, Crumb Cloth (de toute largeur).

RIDEAUX EN POINT

(au patron et à la verge.) Mousseline à Rideaux (à la verge.)

DAMAS DE SOIE

pour rideaux et couvertures de meubles. Repps de soie, pour rideaux et couvertures de meubles. Repps de soie et laine " " " " Nouvelles étoffes à Rideaux laine et soie Velours de couleurs et Cretonnes, (nouveau!) Tapis de table et de piano.

FRANGE DE LAINE (pour rideaux)

Glands de laine, " " " " Pôles et corniches en cuivre et en noyer noir Mains et ornements en cuivre, Bagues en cuivre (pour escaliers).

MIROIRS, MIROIRS

De toutes dimensions pour garniches et trémeaux. Tables Jardinières. Etagères, etc., etc.

Departement des Messieurs.

Draps Moscou, noirs, couleurs. " Castor, " " " " Motonné " " " " Draps Nouveautés pour pardessus. Twee à Ecossais, Anglais et Canadiens. Serge, Drap noir et Casimir, Capots Caoutchouc, Ulsters en tweed imperméables, Chemises blanches et couleurs, Cors, Cravates, Gants, Epinglettes, Boutons de fantaisie pour chemises. Capots de Chat Sauvage, Casques Creamer, etc., etc. Robes de Carriole, Peaux de Creamer de première qualité, Garnitures en pelleteries.

Departement des Dames.

Soies noires (gros grain), Soies couleurs (gros grain), Soies brochées noires et couleurs, Satins merveilleux noirs et couleurs, Satins moirés, (de toutes nuances), Moires antiques, Ornaments et garnitures, Etc. Etc.

PLUMES D'AUTRUCHE

Blanches, noires et couleurs, Fleurs et Rubans de nouveauté, Frange soie noires et couleurs, Cors et Poignets, Fichus et Cravates.

TOILES A DRAP.

Toiles à oreillers, Toiles à nappes, Toiles à serviettes, Toiles à verres, Coton à drap, Coton à oreillers, Serviettes toile, coton, etc, etc., Couvre-pieds blancs et couleurs, Couvertures blanches et couleurs, Matelas en laine, Matelas en crin.

N. B. — CONDITIONS FACILES.

Escompte au comptant. QU'UN SEUL PRIX.

Jos. Hamel & Freres

58, Rue Sous-le-Fort E.-V. 62, Cote La Montagne.

Chemin de fer Intercolonial

Les trains de Frets et Passagers circuleront tous les jours (excepté les dimanches comme suit :

LAISSERA QUÉBEC (Station du Palais) 4.00 p.m. Train de la Malle pour St-Ramond, arrivant à 6.30 p.m. LAISSERA ST-RAYMOND

6.20 a.m. Train de la Malle pour Québec, arrivant à 8.55 a.m.

Les trains arrêteront à la Petite Rivière, Ancienne-Lorette, St. Ambroise, Station de Valcartier, St. Gabriel, Ste. Catherine, Lac St. Joseph, Lac Sergent et Bourg-Louis.

Les convois marchent sur l'heure de Montréal.

Les trains se rencontrent à St. Ambroise avec les omnibus allant au village Indien Lorette et à la station de Valcartier au omnibus pour le village de Valcartier, et St. Gabriel avec le nouveau chemin pour l'établissement de la Rivière aux Pins.

Billets de retour les samedis au taux d'un billet de première classe.

Le Fret reçu après 3 h. P. M. ne sera pas expédié avant le lendemain.

J. OTT. Sec. et Administrateur, Chambre de Commerce.

Chemin de fer du Nord

A PARTIR DE Lundi, 25 Septembre 1882

Les trains circuleront comme suit :

Table with columns: Mixte, Malle, Exp. and rows for Montreal, Quebec, and other stations with departure and arrival times.

Tous les Trains de Passagers sont pour le Chemin de fer de Charlevoix et de Charlevoix. Les Trains de Dimanche partent de Montréal, et de Québec à 4 p.m. Les Trains circulent d'après l'heure de Montréal.

En connexion avec le Chemin de fer du Pacifique Canadien pour Ottawa. Bureau Général, Québec. BUREAU DES BILLETS. 38, PLACE D'ARMES, MONTRÉAL. 20, RUE ST-JACQUES, QUÉBEC. VIS-À-VIS L'HOTEL ST. LOUIS, QUÉBEC. LEKIN DE FER DU PACIFIQUE CANADIEN, OTTAWA. A. DAVIS, Surintendant.

Chemin de fer Intercolonial

1882 Arrangements d'hiver. 1883

A partir de LUNDI le 4 DECEMBRE, les trains voyageront tous les jours (Dimanche excepté) comme suit :

Depart de la Pointe Lévis. Temps du chemin. Québec.

Express pour Halifax et St. Jean, 8.10 a. m. 7.55 a. m. Train d'accommodement et de la malle 11.20 a. m. 11.05 a. m. Train de fret, 7.00 p. m. 6.45 p. m. Arrivés à la Pointe Lévis.

Temps du chemin. Québec.

Express d'Halifax et St. Jean, 8.20 p. m. 8.05 p. m. Train d'accommodement et de la malle 2.15 p. m. 2.00 p. m. Train de fret, 5.25 a. m. 5.10 a. m.

Les trains d'Halifax et St. Jean se rendent à destination le Dimanche, mais ceux qui n'ont reviennent restent à Campbellton.

Le char Pullman qui part de la Pointe-Lévis le mardi, le jeudi et le samedi, se rend directement à Halifax, et celui qui part le lundi, le mercredi et le vendredi, se rend St. Jean.

D. POTTINGER, Surintendant-en-chef.

Bureau du chemin de fer, Moncton, N.-B. 28 novembre 1882.

Québec, 2 décembre 1882.

PHILIPPE GINGRAS & Co

Marchands de Charbon.

No 119, Rue St-PIERRE, B. V.

Informe ses pratiques, que depuis le 1er mars courant, il fait le commerce de charbon à son propre compte et non avec M. G. Gagnon comme les deux dernières années. Il aura toujours en mains toutes les sortes de charbon, et espère qu'en apportant même attention qu'il a donnée à remplir les ordres durant les deux dernières années, on lui continuera le même encouragement. mars 1883.—1

Le Renovateur des cheveux, de Hall

Est un composé scientifique renfermant les plus puissants agents réparateurs du règne végétal. Il rend aux cheveux gris leur couleur primitive, et nettoie le cuir chevelu.

Préparé par E. P. Hall et Cie à Nashua N. H., E. U.

LA SANTÉ C'EST LA RICHESSE



Le Traitement du Dr E. C. West pour les nerfs et le cerveau, spécifiquement garanti contre l'hystérie, les convulsions, les accès de haut-mal, les syncopes, les étourdissements, la névralgie nerveuse causée par l'abus de l'alcool ou du tabac, l'insomnie, la dépression mentale, l'affaiblissement du cerveau conduisant à la folie, et en dernier lieu à une vie de misère, de déchéance et à la mort.

Une boîte pour une piastre ou six boîtes pour cinq piastres, envoyée par la poste franco sur réception du prix.

Récompense de \$500!

Nous paierons la récompense ci-dessous à toute personne qui trouvera en défaut les Pilules Végétales de West pour le foie dans aucun cas de maladie de foie, de dyspepsie, de mal de tête, d'indigestion, de constipation ou d'acreté de l'estomac, lorsqu'on aura accompli soigneusement et comme elle doit l'être la prescription.

TWEED, TWEED, TWEED.

Un Lot de Tweeds Canadien à 20 0/10 au-dessous de leur valeur.

Habilllements aits ur com mande pour 2,50 et \$10,0

FYFE & LEITCH, La Fabrique et Ste-Famille.

Imprimé et publié par L. J. DEMERS & FRÈRES, éditeurs-propriétaires

L'HUILE ST-JACOB



LE GRAND REMÈDE ALLEMAND

POUR RHUMATISME,

La Névralgie, Sciatique, Lumbago, le Mal de Reins, Douleurs de l'Estomac, la Goutte, l'Ésquintance, l'Inflammation du Testicule, Entorses et foulures, Brûlures, Échaudements, Douleurs générales, etc., et pour le Mal de Dents, etc., pour Pieds et Ombres Glacés, etc., pour toutes autres Douleurs et Maux.

Les directions sont publiées dans onze langues différentes.

Vendu par Tous Les Droguistes Et Commerçants de Médecines.

A. VOGELER & CIE., Baltimore, Md., U. S. A.

Québec, 19 octobre 1882.—6m

GUÉRISON CERTAINE SANS REMÈDE

BOUGIES MÉDICAMENTÉES ET SOLUBLES DE ALLAN, brevetées 16 oct. 1876.

Une Boîte No. 1 guérira aucune maladie en quatre jours ou moins.

Une Boîte No. 2 guérira les cas réputés incurables que qu'ils soient le temps qu'il duré la maladie.

Plus de doses causées de cubèbe, de osahu ou d'huile de bois de sandale qui produisent toujours la dyspepsie en détruisant la membrane de l'estomac.

Prix \$1.50. Vendues par tous les pharmaciens ou expédiées par la poste sur réception du prix.

Pour plus amples renseignements demander des circulaires.

Adresseur: J. C. ALLAN & Co., P. O. 1533 lot John street, New-York.

Québec, 11 octobre 1882

ELLE A ACQUIS

15,000 bouteilles ont été vendues au Canada et en septembre et octobre der nière, la plupart prescrites par les familles, et tous les droguistes en vendent.

L'Émission de Putnam est devenue la panacée des familles.

LABORE ET HONORE.

TELEPHON

PUTNER

LABORE ET HONORE.

TELEPHON

PUTNER

LABORE ET HONORE.

TELEPHON

PUTNER

LABORE ET HONORE.

TELEPHON

PUTNER

LABORE ET HONORE.

TELEPHON

PUTNER

LABORE ET HONORE.

TELEPHON

PUTNER

LABORE ET HONORE.

TELEPHON

PUTNER

LABORE ET HONORE.

TELEPHON

PUTNER

LABORE ET HONORE.

TELEPHON

PUTNER

LABORE ET HONORE.

TELEPHON

PUTNER

LABORE ET HONORE.

TELEPHON

PUTNER

LABORE ET HONORE.

TELEPHON

PUTNER

LABORE ET HONORE.

TELEPHON

PUTNER

LABORE ET HONORE.

TELEPHON

PUTNER

LABORE ET HONORE.

TELEPHON

PUTNER

LABORE ET HONORE.

Ligne Allan.

Sous contrat avec le gouvernement du Canada et de Terre-Neuve pour le transport des Malles

Canadiennes et des Etats-Unis

1883 Arrangements d'hiver 1883.

CETTE LIGNE se compose des plus sants steamers en Fer de lère classe suivants, bâtis sur le Clyde, à double engin. Ils sont construits par compartiments étanches, surpassent les autres en force, rapide confortables, renfermant toutes les améliorations modernes que l'expérience pratique peut suggérer, et ont fait la plus courte traversée.

Table listing ship names, tonnage, and commanders for the Allan Line, including NUMIDIAN, PARISIEN, SARDINIAN, etc.

LES STEAMERS DE LA LIGNE DE LA MALE DE LIVERPOOL.

Partant de LIVERPOOL chaque JEUDI, et de Boston et Baltimore alternativement, et d'Halifax tous les SAMEDIS, (arrêtant à Lough Foyle pour prendre à bord et de débarquer les passagers et les malles allant en Irlande ou en Ecosse ou en venant) et Liverpool pour Portland tous les SA, alternativement, faisant escale à Queenstown en revenant d'Angleterre partant

DE HALIFAX COMME SUIT.

Table listing ship names and departure dates from Halifax, including SARMATIAN, CIRCASSIAN, PARISIEN, etc.

Prix du passage de Québec via Halifax.

Table showing fares for passage from Québec via Halifax, including Cabin, Intermédiaire, and Entrepont.

Prix du passage de Québec via Portland.

Table showing fares for passage from Québec via Portland, including Cabin, Intermédiaire, and Entrepont.

LIGNE DE GLASGOW.

Pendant la saison d'hiver, un steamer fera chaque semaine le voyage de GLASGOW à PORTLAND ou BOSTON (via Halifax quand il sera nécessaire), et chaque semaine directement de Boston ou Portland à Glasgow, comme suit :

DE BOSTON.

Table listing ship names and departure dates from Boston, including AUSTRIAN, MANITOBIAN, WALDENSIAN, etc.

DE PORTLAND.

Table listing ship names and departure dates from Portland, including SCANDINAVIAN, BUENOS AYREAN, etc.

Connaissements directs pour toutes les parties du Canada et des Etats de l'ouest données à Liverpool et à tous les ports du continent et des Etats-Unis et du Canada et à toutes les stations au Canada et aux Etats-Unis pour Liverpool et Glasgow

ALLAN, RAE & Co., Agents.

19 mars 1883

G. H. BURROUGHS,

COURTIER D'ACTION DE BANQUE ET AGENT GENERAL.

Parts de Banque achetées pour comptant et sur marge. Débentures des chemins à barrières achetées Société de Prêts et Placements de Québec Société de Construction des Artisans, achetées et vendues. Sécurités de toutes espèces achetées. Argent prêté sur hypothèque, etc. Echange sterling acheté et vendu pour les Banques et les Marchands. Billets de la Banque d'Angleterre achetées. Greenbacks, Argent étranger, etc., achetées et vendues. Bons du chemin de fer du Pacifique vendus à mon bureau. Bureau: No. 107, RUE SAINT-PIER (Vis-à-vis la Banque de Québec), BASSE-VILLE, QUÉBEC.

Bulletin Financier.

Actions de Banques, etc.

Mardi, 18 avril 1883, 4 h. P. M.

Table of financial data including bank actions, stocks, and exchange rates.

VENTES.

Matin.—Banque de Montréal, 29 actions à 202 1/2, 6 à 202. Banque de Toronto, 50 actions à 190, 10 à 189 1/2. Cie du Télégraphe de Montréal, 100 actions à 124 1/2. Cie de Nav. Richelieu et Ontario, 50 actions à 75, 25 à 74 1/2, 95 à 74 1/2. Cie du Gaz de Montréal, 25 actions à 168 1/2, 75 à 168 1/2.

RECHETTES DES DOUANES A QUEBEC.

Montant des droits perçus à la douane le 18 avril, \$757.12.

Marchés Anglais.

Liverpool, 18 avril.—Coton, marché plus facile. Uplands, 5 1/2; Orleans, 5 1/2 à 11/16.

MARCHES DE NEW-YORK.

18 avril 1883, 1. h. P. M.

Stocks.

Table listing stock prices for American Express, C.S., Del. et Hudson, etc.

Grains.

Coton, tranquille, 10 3/16. Farine, tranquille, recettes, 8,000 barils, ventes, 13,000. Farine de seigle, ferme et sans changement. Blé, lourd, recettes, 34,000 boisseaux, ventes, 40,000; blé roux No 2, avril, 1.18 1/2 à 1.19 1/2, 610,000; de mai, 1.19 1/2 à 1.20 1/2, 140,000; de juin, 1.21 1/2 à 1.22 1/2, 480,000; de juillet, 1.22 1/2 à 1.23 1/2, 184,000; de août, 1.21 1/2 à 1.22 1/2, 96,000; de septembre, 1.21 1/2 à 1.22 1/2, 688,000; de octobre, 1.21 1/2 à 1.22 1/2, 688,000.

MARCHE DE CHICAGO.

Chicago, 17 avril.

Farine—sans changement.

Blé—incertain, irrégulier.

Table listing grain prices in Chicago, including Blé, Maïs, etc.

Blé, ferme, 0 4 1/2. Seigle, ferme, 0 5 1/4. Orge—sans changement. Lard—plus ferme. Au comptant et Avril... 18 25 a 18 30. Mai... 18 40. Juin... 18 55 a 18 57 1/2. Saindoux—en hausse. Au comptant et Avril... 11 40. Mai... 11 45. Juin... 11 55 a 11 57 1/2. Viande en carcasse. Epauls... 7 65. Cotelettes... 10 25. Viandes sans os... 10 50. Whiskey—sans changement. Fret à Buffalo: 3 1/4 à 4. Recettes.—Farine, 8,000 barils; blé, 12,000 mts; blé d'inde, 129,000; avoine, 72,000; seigle, 4,000; orge, 30,000.

UN BIENFAIT DÉGUISÉ.—Personne ne voudrait supposer un premier abord que l'introduction dans une famille d'une bouteille de l'Extirpateur des cors sans douleur de Putnam, peut y ramener la paix et la prospérité. Les cors sont douloureux et finissent par produire sur les meilleures natures une dépression nerveuse et une mauvaise humeur qui leur donnent le désir de se créer des amusements en dehors de leur famille. Afin d'éviter ce résultat déplorable, ayez toujours chez vous une bouteille de l'Extirpateur. En vente partout. N. C. Putnam & Co., propriétaires, Kingston.

TELEGRAPHE D'ALAME DE QUEBEC.

Liste des boîtes d'alarme.

- QUARTIER ST-LOUIS. 1. Rue St-Ursule, Station Centrale. 2. Encolgnure Ste-Anne et d'Autoull. 3. Des Grisons et Ste-Genève. 4. Haldimand et St-Louis. 5. Desjardins et Ste-Anne. 6. Baudet et Fort. QUARTIER DU PALAIS. 8. Encolgnure Ste-Famille et Hébert. 9. Séminaire de Québec. 12. Encolgnure St-Jean et Collins. 13. Palais et McMahon. 14. St-Jean et St-Stanislas. 15. Bâtisses du Parlement. QUARTIER CHAMPLAIN. 16. Chantier Bligny, rue Champlain. 17. Station du Feu, rue Champlain. 21. Maison Giblin, rue Champlain. 23. Rue Champlain, vis-à-vis du quai de la Reine. QUARTIER ST-PIERRE. 24. Encolgnure Dalhousie et Arthur. 25. Côte Lamontagne et St-Pierre. 26. Station du Feu, rue Sault-au-Matlot. 27. Encolgnure Lamouroux et St-Paul. 31. Manufacture Lemesurier, rue St-Paul. 32. Station du Feu, Marché St-Paul. QUARTIER JACQUES-CARTIER. Boîtes No 31. Encolgnure Des Prairies et St-Dominique. 32. Des Fossés et Du Fort. 33. St-Valier et Lachepelle. 34. De l'Église et St-Joseph. 41. Station du Feu, encolgnure Dorchester et St-Joseph. 42. Encolgnure St-Valier et Belleau. 43. Colomb et Nelson. 44. St-Anselme et St-Joseph. 45. Arago et Turgeon. QUARTIER ST-ROCH. 28. Encolgnure St-François et La Chapelle. 36. Caron et La Reine. 37. La Reine et Du Pont. 38. La Reine et Du Pont. 39. St-Dominique et St-François. 40. Dorchester et Ityland. QUARTIER MONTCALM. 10. Encolgnure d'Arigny et Ste-Julie. 54. Artillery et St-Enstache. 55. St-Augustin et St-Patrick. 57. Station du Feu, Encolgnure et St-Patrick et Berthelot. 61. Encolgnure d'Arigny et St-Amable. 62. Rue St-Amable (Bon Pasteur). 63. Grande Allée (Convent Ste-Brigitte).

QUARTIER ST-JEAN.

- 18. Encolgnure St-Jean et Sutherland. 19. Deligny et St-Olivier. 20. St-Jean et Saboury. 21. Ste-Claire et Richelieu. 22. St-Jean et Cote Ste-Genève. 23. Robitaille et Latourelle. 24. St-Augustin et St-Georges. 25. St-Eustache et St-Georges. L. P. BRUNELLE, Surintendant.

A VENDRE

- 10. Terrain vacant, coin nord-ouest des rues St-Olivier et Ste-Clair. Prix \$350.

A LOUER.

- 10. Le magasin No 51, rue La Fabrique. Loyer annuel, \$350.00.

A PRETER.

Quelques mille piastres sur tères hypo, thèques dans le District de Québec.

V. W. LARUE, Notaire, 14 rue Garneau.